

Comment expliquer le boum des prix du gaz naturel



Plusieurs facteurs expliquent la lente montée des prix du gaz naturel.

Le magasinage aux États-Unis à la baisse...pour de bon ?

OTTAWA (PC) — Le magasinage des Canadiens aux États-Unis est à la baisse, a annoncé hier Statistique Canada, et cette tendance va se poursuivre à cause de la faiblesse du dollar canadien, a prédit un analyste des ventes de détail.

L'agence fédérale a constaté que 5,8 millions de Canadiens ont effectué un voyage en automobile aller-retour la même journée aux États-Unis, en août, soit une diminution de 0,9 % par rapport au même mois de 1991.

« Avec la baisse du dollar canadien, il y a moins d'avantages à magasiner aux États-Unis », a signalé l'analyste torontois John Winter.

Mais la diminution des voyages d'une journée aux États-Unis n'est pas à ce point importante qu'on en soit rendu à la fin du magasinage chez les voisins du sud.

En fait, si l'on réunit les huit premiers mois de 1992, les voyages d'une journée aux États-Unis ont augmenté de 1 %. Ils avaient cependant augmenté entre 16,8 et 19,7 % au cours des quatre dernières années.

« Nous avons sûrement fait un vi-

rage, mais il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir, puisque 5,8 millions de Canadiens vont encore magasiner chaque mois aux États-Unis, a fait remarquer M. Winter. C'est encore un sur cinq ou six Canadiens. »

De plus, a-t-il ajouté, il y a la question de l'habitude. « Une habitude de magasinage à un endroit déterminé est difficile à changer », a-t-il noté.

Pour Mme Catherine Swift, économiste en chef de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, le magasinage aux États-Unis ne sera pas sensiblement modifié tant que le gouvernement canadien ne changera pas son système de taxation.

« C'est le désespoir économique qui pousse les Canadiens de l'autre côté de la frontière », a-t-elle soutenu.

De toute façon, selon M. Winter, les détaillants canadiens ne pourront jamais concurrencer les prix de marchandises comme la bière, les cigarettes et l'essence, qui sont lourdement taxées au Canada.

Des pertes de 845 millions \$ pour GM

DETROIT (Reuter) — General Motors a annoncé vendredi qu'il enregistrerait des pertes de 845 millions \$US au troisième trimestre.

Il s'agira en deux ans de la septième perte trimestrielle consécutive pour le géant américain de l'automobile. La nouvelle a fait perdre 1 \$US à l'action GM à Wall Street, à 29,50.

GM s'attend à des pertes situées en 4 et 5 milliards \$US cette année

en Amérique du Nord, contre 7,1 milliards l'an dernier.

Mais, en raison d'un ralentissement des ventes sur le marché européen, les experts du secteur automobile pensent que la firme de Detroit sera contrainte de réduire les coûts aux États-Unis.

GM a déjà annoncé cette année son intention de fermer d'ici 1995 21 usines et de se séparer de 74 000 employés.

Claude Turcotte

LE PRIX du gaz naturel a grimpé de 140 % depuis huit mois aux États-Unis et au cours des huit dernières semaines le prix de référence au Canada pour cette même denrée a grimpé de 50 % !

Il n'y a aucunement lieu de voir là une relation de cause à effet, soutiennent les producteurs et distributeurs canadiens, qui voient des explications différentes à ces deux phénomènes en apparence semblable, bien que l'un soit beaucoup plus fort que l'autre.

M. Pierre Durand, de Gaz Métropolitain à Montréal, et M. Bruce Frazer, du bureau torontois de Western Gas Marketing (organisme qui représente 700 producteurs), s'accordent à dire que le marché du gaz naturel au Canada est beaucoup plus stable que celui des États-Unis, bien qu'il soit soumis à des mouvements cycliques qui se traduisent habituellement par une montée du prix à l'automne et une baisse au printemps, à cause de l'hiver évidemment.

Toutefois, il y a eu cette année un facteur particulier, soit des travaux dans l'oléoduc Nova en Alberta, ce qui a diminué l'acheminement de gaz naturel; certains clients se sont donc approvisionnés à d'autres sources, en demandant compensation à leurs fournisseurs habituels, qui ont ensuite ajusté leurs prix à la hausse pour couvrir ces frais imprévus. Il pourrait arriver aussi que les prix plus élevés aux États-Unis et très attirants pour les producteurs canadiens finissent par avoir une certaine influence sur le prix au Canada. Un gigajoule de gaz naturel vaut présentement 2,75 \$US aux États-Unis et 1,75 \$CAN au Canada. La différence est considérable.

Mais personne ne prévoit une flambée des prix du gaz naturel au Canada, parce que les transactions se font en vertu de contrats à long terme, ce qui donne une stabilité beaucoup plus grande des prix, alors qu'aux États-Unis, le prix du gaz naturel est établi à partir du *spot market*, c'est-à-dire le marché au comptant, beaucoup plus volatile par définition. Chez Gaz Métro, explique M. Durand, le contrat d'achat ne prévoit pas de changement avant mai 1993 et des plafonds ont déjà été négociés pour les six mois suivants, ce qui fait présentement l'objet de délibérations pour approbation à la Régie du gaz naturel.

Il pense d'ailleurs, tout comme M. Frazer, que le prix devrait diminuer le printemps prochain, sans pouvoir garantir cependant qu'il retrouvera son niveau de l'été dernier, soit 1 \$ le gigajoule, à la faveur d'une baisse de 20 % du prix.

Par ailleurs, les producteurs de gaz naturel ont une excellente raison de contenir les hausses de prix, puisque le mazout lourd se vendait moins cher que le gaz naturel en mai dernier dans le secteur industriel, selon un bulletin diffusé hier par le ministère de l'Énergie et des Ressources. Entre mai 91 et mai 92, les hydrocarbures avaient de meilleurs prix sur tous les marchés. Le gaz naturel coûte deux fois moins cher que l'électricité, mais le mazout léger lui livre une sérieuse concurrence.

La situation américaine est complètement différente et relève de facteurs plus complexes. À la suite de cette montée des prix de 140 % entre février et octobre dernier, plusieurs entreprises industrielles ou productrices d'électricité se tournent vers d'autres ressources comme le pétrole et le charbon, qui coûtent moins cher. Cela se produit au moment où le président Bush

s'apprête à signer un projet de loi que vient d'approuver le Congrès en vue d'inciter les flottes d'autos publiques et privées, ainsi que les génératrices d'électricité, à utiliser davantage le gaz naturel, qui est devenu un élément important de la stratégie des États-Unis qui cherche à devenir moins dépendant du pétrole du golfe Persique.

Cela devrait réjouir les producteurs de gaz naturel, mais ceux-ci sont inquiets parce qu'ils voient se tourner vers d'autres sources d'énergie certains de leurs meilleurs clients, tels General Motors, Bethlehem Steel, etc. Plus le prix du gaz naturel monte, plus la concurrence des producteurs étrangers, c'est-à-dire canadiens, devient forte et plus la balance commerciale américaine, déjà déficitaire, risque de plonger encore dans le rouge. Les producteurs canadiens, qui détiennent déjà 9 % du marché du gaz naturel aux États-Unis, font des efforts pour accroître leurs ventes, en offrant des escomptes.

Le gaz naturel compte pour 24 % du marché global énergétique américain de 240 milliards \$. La croissance du gaz naturel sur le marché américain qui a été de 3,5 % par année depuis 1986 est maintenant interrompue. Les producteurs craignent en outre que la montée des prix incite le gouvernement à remettre en place une réglementation dont ils ont réussi à obtenir l'abolition dans les années 80.

D'autres facteurs expliquent cette poussée des prix qui semble désormais échapper aux producteurs, après neuf années d'une offre soutenue et suffisante. La montée a débuté en février dernier, à la fin d'un hiver trop chaud, alors que le prix du gaz naturel était tombé en bas de 1 \$ le mille pieds cubes. Plusieurs pro-

ducteurs ont alors décidé de fermer leurs puits, ce qui a coupé la production de 6 % et suscité une hausse de prix.

Puis, en mars, des lobbies de producteurs au Texas et en Oklahoma, deux États qui fournissent 37 % du gaz naturel américain, ont demandé des lois pour limiter la production. En avril, une loi en ce sens prenait force en Oklahoma et le prix du gaz naturel montait à 1,25 \$. Le mois de mai fut exceptionnellement froid et les inventaires américains ont été réduits de 27 %, laissant des réserves pour moins d'un mois. Le prix a grimpé à 1,62 \$.

En juillet, le Texas a voté sa loi limitant la production, alors que les réserves de gaz naturel étaient de 70 % inférieures à celles de 1991. Il y avait alors 31 % moins de puits de forage qu'en 1991 et le prix touchait 1,75 \$. Pour couronner le tout, il y eut en août l'ouragan Andrew qui a détruit plusieurs équipements et entraîné une baisse de 5 % de la production de gaz naturel provenant du golfe du Mexique.

EN BREF...

Un lourd déficit commercial aux États-Unis

(Reuter) — À 9 milliards \$US, le déficit d'août, le plus lourd depuis les 9,49 milliards \$US de novembre 1990, est en hausse de 23,8 % par rapport à celui de juillet, qui avait été chiffré, dans un premier temps, à 7,82 milliards \$US. Toujours en août, les exportations ont baissé de 6,1 %, passant de 37,81 milliards à 35,51 milliards \$US, contre 34,46 milliards en août 1991. Cette baisse est la plus forte enregistrée depuis celle de 6,9 % d'août 1987. Parallèlement, les importations se sont contractées de 1,3 % seulement, passant de 45,08 milliards à 44,51 milliards \$, contre 41,08 milliards \$ un an plus tôt. Le département observe enfin que le déficit commercial des huit premiers mois correspond à un total annualisé de 77,84 milliards \$US, alors que le déficit avait atteint 65,40 milliards \$ pour l'année 1991 dans sa totalité.

Brady s'en prend à la Réserve fédérale

(Reuter) — Le secrétaire américain au Trésor, Nicholas Brady, a accusé hier la Réserve fédérale d'étrangler la croissance économique en faisant une fixation sur la masse monétaire.

« Depuis deux ans je répète la même chose, comme un disque rayé. Si la Fed fait en 1992 ce qu'elle a fait en 1991, à savoir fermer les vannes de la masse monétaire dès qu'il y a une étincelle d'activité industrielle (...), nous allons droit vers un ralentissement », a-t-il expliqué lors d'une réunion avec la direction du journal *Indianapolis News*. Nicholas Brady a rappelé que la croissance de la masse monétaire M-2 avait été nulle ou négative ces six derniers mois. « Comment arriver à une croissance véritable dans ces conditions ? », a-t-il ajouté.

6 % sur les obligations

OTTAWA (PC) — L'émission de 1992 des Obligations d'épargne du Canada offrira un taux d'intérêt de 6 % cette année, a annoncé hier le ministère des Finances. La nouvelle émission, S47, sera en vente à compter de lundi, 19 octobre, et les Canadiens pourront en acheter jusqu'à un plafond individuel de 100 000 \$. Le lundi 2 novembre sera le dernier jour où on pourra s'en procurer à leur valeur nominale. Comme pour les émissions antérieures, le ministre des Finances se réserve le droit de mettre fin aux ventes en tout temps. Le ministre des Finances Don Mazankowski a fait savoir par communiqué que le rendement annuel de six pour cent s'appliquera uniquement pour la première année, et que le taux de rendement des onze années suivantes sera établi chaque année au moment de l'annonce de la nouvelle émission annuelle. Le taux de rendement de cette année est inférieur à celui de l'an dernier — 7,5 % — et encore plus éloigné de ce qui apparaît aujourd'hui comme un mirobolant 10,75 %, offert en novembre 1990. Mais les analystes estiment que n'eût été du bond des taux d'intérêt du mois dernier, les nouvelles obligations fédérales auraient 1,75 % de moins.

Les exportations atteignent un sommet de 13 milliards \$ en août

OTTAWA (PC-Reuter) — Les exportations canadiennes de marchandises ont atteint un nouveau sommet de 13 milliards \$ au mois d'août, le pays ayant exporté plus de produits forestiers, manufacturés et de l'automobile, a indiqué, hier, Statistique Canada.

En juillet on avait enregistré des exportations de 12,9 milliards \$ en nombre révisé à la baisse sur les estimations précédentes de 13,1 milliards \$.

Selon l'agence gouvernementale, les importations ont légèrement baissé à 12,2 milliards \$, surtout à cause d'une baisse dans le secteur des équipements de transport.

Ces résultats ont permis au Canada d'accroître le surplus de ses échanges commerciaux avec l'étranger à 802 millions \$, le plus important depuis le mois de mai.

Le surplus — la différence entre les exportations et les importations — avait été de 653 millions \$ en juillet.

Ces données sont ajustées aux variations saisonnières de l'économie. Les chiffres des estimations préliminaires vont être révisés plus tard.

Le surplus du Canada avec les États-Unis a baissé légèrement à 1,2 milliard \$ contre 1,3 milliard \$ en juillet.

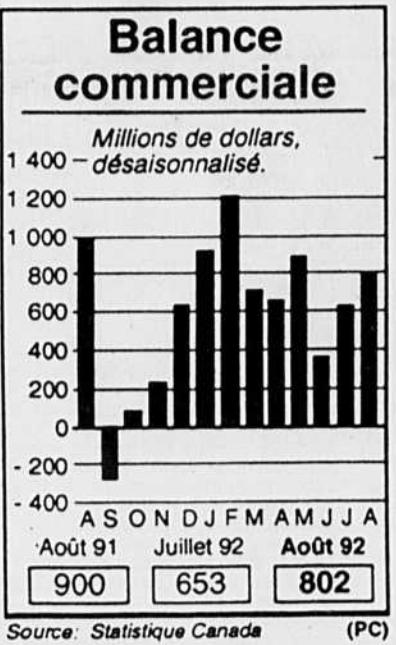
Les exportations vers les États-Unis ont grimpé à 10 milliards \$ contre 9,95 milliards \$ en juillet, mais les importations ont progressé à un rythme plus rapide.

Pendant que Statistique Canada annonçait un surplus très important, le département américain à Washington rapportait que le déficit commercial des États-Unis, calculé à partir des déclarations en douane, s'est creusé à neuf milliards \$US en août, après 7,28 milliards \$ (chiffre révisé) en juillet et contre 6,61 milliards \$ en août 1991.

Le département observe que ce déficit mensuel est le plus important enregistré depuis 21 mois.

Le déficit américain d'août, le plus lourd depuis les 9,49 milliards \$ de novembre 1990, est en hausse de 23,8 % par rapport à celui de juillet.

Toujours en août, les exportations ont baissé de 6,1 %, passant de 37,81 milliards \$ à 35,51 milliards \$ de dollars, contre 34,46 milliards \$ en août 1991. Cette baisse est la plus forte enregistrée depuis celle de 6,9 % d'août



Les ventes des grands magasins: plus 5,5 %

OTTAWA (PC) — La valeur des ventes des grands magasins a, au cours de septembre, progressé de 5,5 % au regard du mois correspondant, un an plus tôt, a rapporté vendredi Statistique Canada.

Les ventes ont atteint une valeur de 1,05 milliard \$, soit 605 millions \$ chez les grands magasins à rayons et 453 millions \$ chez les magasins de même genre mais moins gros.

Ce progrès de septembre survient après un recul de 3,1 % au mois d'août.

Il faut encore ajuster ces chiffres de manière à tenir compte du genre des jours d'activité durant le mois, a précisé l'agence fédérale.

Ainsi, la Fête du travail est tombée tard dans le mois de septembre, cette année. Ceci a pu inciter certains consommateurs à retarder jusqu'en septembre des achats qu'ils auraient normalement effectués en août, a expliqué M. David Roeske, analyse avec Statistique Canada.

Les expéditions manufacturières bondissent à 23,7 milliards \$

OTTAWA (PC) — Les expéditions des manufacturiers canadiens ont grimpé de 4,1 % pour atteindre 23,7 milliards \$ en août, soit leur plus haut niveau en près de deux ans, a rapporté vendredi Statistique Canada.

Cette performance fait plus qu'an-

nuler la baisse de 1,8 % enregistrée en juillet.

L'industrie de l'automobile, surtout, a repris de la vigueur en août: les expéditions d'automobiles, de pièces et d'accessoires ont bondi de 13,7 %. L'augmentation a représenté environ la moitié de la hausse totale des expéditions. La production de la plupart des fabricants d'automobiles, qui travaillaient à leurs modèles 93, a retrouvé sa vitesse de pointe en août, après un mois de juillet marqué par des fermetures d'usines plus longues que la normale, constate Statistique Canada.

L'industrie des pâtes et papier, qui se remet de récentes grèves, a aussi contribué à la progression des expéditions, de même que les secteurs du matériel de transport et des produits électriques et électroniques.

En fait, les progrès se sont fait sentir dans l'ensemble de l'industrie manufacturière: 17 des 22 secteurs ont augmenté leurs expéditions en août.



CAHIER
SPÉCIAL

L'ALIMENTATION DE L'AN 2000

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES (514) 842-9645

Date de tombée: le 23 octobre 1992

PARUTION
le 31 octobre
DANS
LE DEVOIR

Le 31 octobre prochain, LE DEVOIR publiera un cahier spécial **Alimentation**. Au sommaire:

- La priorité santé • Où en est la cuisine d'aujourd'hui • La tradition à la maison : tout « fout le camp »! • Que mangerons-nous en l'an 2000 • Ces marchands du ventre • Que mangent nos enfants dans les écoles et à la maison • Les habitudes alimentaires des gens d'affaires • Le point sur le cholestérol.

Un dossier à lire et à conserver dans l'édition du 31 octobre 1992.

Avis de la Commission des transports du Québec



Commission des transports du Québec

La Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur le camionnage (L.Q. 1987, c. 97), la Loi sur les transports (L.R.Q. c. T-12) et la Loi sur le transport par taxi (L.R.Q. c. T-11.1) et aux règlements qui en découlent. Ces avis contiennent les natures de demandes introduites à la Commission qui requièrent une publication, les avis que la Commission donne de son propre chef ainsi que les informations qui intéressent les demandeurs ou les titulaires de permis.

Les rubriques sont classées, lorsqu'il y a des avis à donner, comme suit: autobus, location, maritime, taxi, camionnage en vrac, "camionnage local, intra et extra-provincial" et avis divers et information générale.

Toute opposition ou intervention qui peut être faite selon les règles doit être faite dans le délai indiqué dans la rubrique et signifié au requérant.

Le texte complet d'une demande ou d'un avis peut être consulté à la Commission durant les heures régulières d'ouverture des bureaux.

AUTOBUS

Délai d'opposition ou d'intervention:
10 jours du présent avis

No: M-92-21825-9
AUTOCAR CHARTRAND INC.
1325, Montée Masson
Laval, Qc H7E 4P2
DEMANDE DE PERMIS SPÉCIAL
Transport par abonnement
Territoire: Du Collège Montmorency, 475, boul. de l'Avenir, Laval, et de l'édifice Lavallin, coin Peel et René Lévesque, Montréal, aux stations de ski suivantes: Mont-Blanc (Saint-Jovite), La Réservé et Mont-Garceau (Saint-Donat), Val St-Côme (Saint-Côme), Mont-Gabriel et Chanteclerc (Saint-Adèle), Mont-Habitant (Saint-Sauveur), Mont-Avila et Mont-Olympia (Piedmont).
Horaire et fréquence: Du collège Montmorency, mardi et mercredi, départ à 18h00, retour à 23h30, samedi et dimanche, départ à 7h00, retour à 17h00.
De l'édifice Lavallin, mercredi, départ à 17h00, retour à 23h30.
Clientèle: Membres du Club de ski du Collège Montmorency.
Catégories d'autobus: 1, 2, 3, 4, 5 et 6
Durée: du 5 janvier 1993 au 14 mars 1993 incl.

No: Q-92-10045-1
AUTOBUS BOURGEOIS-TOURS LTÉE
330, rue Hériot
Drummondville (Québec)
J2B 1A8
ET DEMANDEUR-CÉDANT:
Autobus Drummondville Ltée
330, rue Hériot
Drummondville (Québec)
J2B 1A8
Proc.: Gagné, Letarte Sirois Beaudet
TRANSPORT PARTIEL DE PERMIS
Transport notifié
2-Q-00007-009A
Territoire: Communauté urbaine de Montréal, Beaucourt, Granby, Longueuil, Mont St-Hilaire, Mc Masterville, St-Hubert, St-Basile-le-Grand, St-Bruno-de-Montarville, St-Hyacinthe, Ste-Madeleine, Ste-Rosalie (village), Ste-Rosalie (paroisse).
Horaire et fréquence: Sur demande
Clientèle: Groupe de personnes exclusivement
Catégories de véhicules: 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

No: Q-92-10052-7
AUTOBUS BOURGEOIS-TOURS LTÉE
330, Hériot
Drummondville (Québec)
J2B 1A8
DEMANDE DE MAINTIEN DE PERMIS
SUITE À UNE ACQUISITION
D'INTERÊTS
TRANSPORT NOTIFIÉ
5-Q-000,939-001A

Délai d'opposition ou d'intervention:
21 jours du présent avis

No: M-92-21769-9
AGUIAR, FERNANDO
"JET BAS"
4280, 10ème Rue
Laval, Qc H7R 2V7
DEMANDE DE PERMIS
Premièrement
Transport aéroportuaire
Territoire: De Montréal et Laval à l'Aéroport international de Montréal (MTR) pour les agences de voyages de suivantes: Voyages Portugal, 3960 A, Notre-Dame, Laval, Agence de voyages LISBONNE Inc., 355 Rachel Est, Montréal, Voyages Confort, 1478 Ste-Catherine Ouest, Montréal, Voyages Estoril Sol, 60 Duluth Est, Montréal et Voyages Tagus Inc., 4289 boul. St-Laurent, Montréal.
Horaire et fréquence: Selon les heures de départ des avions.
Clientèle: Personnes faisant partie de la Communauté Portugaise se rendant au Portugal et désirant être desservies dans leur langue maternelle.
Catégories d'autobus: 1 et 5
Conditions et restrictions: Le service sera donné pour l'aller à l'aéroport et non pour le retour.
Durée: Cinq (5) ans à compter de la décision.

No: M-92-21769-9
AGUIAR, FERNANDO
"JET BAS"
4280, 10ème Rue
Laval, Qc H7R 2V7
DEMANDE DE PERMIS
Premièrement
Transport aéroportuaire
Territoire: De Montréal et Laval à l'Aéroport international de Montréal (MTR) pour les agences de voyages de suivantes: Voyages Portugal, 3960 A, Notre-Dame, Laval, Agence de voyages LISBONNE Inc., 355 Rachel Est, Montréal, Voyages Confort, 1478 Ste-Catherine Ouest, Montréal, Voyages Estoril Sol, 60 Duluth Est, Montréal et Voyages Tagus Inc., 4289 boul. St-Laurent, Montréal.
Horaire et fréquence: Selon les heures de départ des avions.
Clientèle: Personnes faisant partie de la Communauté Portugaise et désirant être desservies dans leur langue maternelle.
Catégories d'autobus: 1 et 5
Conditions et restrictions: Le service sera donné à partir de la Communauté des Catholiques Portugais, 60 Rachel Ouest, Montréal, de la Mission Notre-Dame de Fatima, 1815 Favreau, Laval, de l'Associação das Infantes de Blainville, 1157 Richard, Blainville et de l'Associação Portuguesa de Ste-Thérèse, 103-B Turgeon, Sainte-Thérèse.
Durée: Cinq (5) ans à compter de la décision.

No: M-92-21807-7
AUTOCAR CONNASSISSEUR INC.
1140, Wellington
Montréal, Qc H3C 1V8
Proc.: Lavoie Morency
Et intimée
2749-9250 QUÉBEC INC.
975, Roméo Vachon
(Aéroport de Dorval)
C P 53042
Montréal, Qc H9S 5W4
Et mise en cause
Richter & Associés/Partner Inc.
(Aérocarril Québec Ltée. failli)
2, Place Alexis-Nihon
21ème Étage
Montréal, Qc H3Z 3C2
REQUÊTE POUR RETRAITS
DE PLAQUES
(Articles 40 et 40.1 de la Loi sur les Transports)
AU SOUTIEN DE SA REQUÊTE,
LA REQUÊREUSE EXPOSE
RESPECTUEUSEMENT:

1. Elle détient de la Commission des Transports du Québec le permis pour le transport notifié 4-M-000647-005A qui autorise le transport de passagers à partir et à destination de Montréal et de l'Aéroport de Dorval.
2. Elle détient les permis aéroportuaire 4-M-000647-016A et 017A pour le transport quotidien de passagers entre l'Aéroport de Dorval et les principaux hôtels de Montréal;
3. Elle fournit quotidiennement les services aéroportuaire autorisés par

lesdits permis, conformément à leur teneur;

- La mise en cause, les syndics, Richter & Associés/Partner Inc. détient le permis M-000658-014A depuis la faillite d'Aérocarril Québec Ltée, soit depuis novembre 1991;
- Ledit permis de la mise en cause autorise le transport de membres d'équipage des lignes aériennes entre les aéroports de Mirabel et de Dorval et la ville de Montréal;
- Ledit permis n'a pas été exploité depuis novembre 1991 et n'a pas été transféré, étant toujours détenu par la mise en cause;
- L'intimée exploite depuis novembre 1991 un service quotidien entre Montréal et l'Aéroport de Dorval semblable à celui autorisé par ledit permis, M-000658-014A, de la mise en cause;
- L'intimée ne détient aucun permis de la Commission des transports du Québec pour fournir ledit service quotidien;
- La requérante a déposé une demande non autorisée à plusieurs reprises au représentant de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) comme en font foi les trois (3) documents produits en liasse sous la cote R-1;
- L'intimée continue quand même et toujours de fournir ledit service quotidien, impunément, sans droit et sans permis, en violation apparente de la Loi et des règlements;
- Les passagers transportés par l'intimée auraient pu et pourraient utiliser les services quotidiens, fournis par la requérante en vertu de ses permis aéroportuaire;
- L'intimée ne détenant pas de permis de la Commission des Transports du Québec, le seul recours qui existe pour mettre fin à pareille pratique est le retrait des plaques et certificats d'immatriculation des véhicules concernés, conformément au dernier paragraphe de l'article 40 de la Loi sur les Transports;
- En particulier, l'intimée utilise présentement pour ce service, les véhicules portant les plaques suivantes:

A-4455, A-6558, A-19664, A-19665, A-34236, A-134228
14. La requérante prie la Commission des Transports du Québec de bien vouloir convoquer l'intimée devant elle conformément à l'article 40.1 de la Loi pour qu'elle se fasse entendre quant aux retraits desdites plaques et certificats d'immatriculation et de toute autre plaque ou certificat d'immatriculation pour tout autre véhicule fournissant ledit service;
15. L'intimée a déposé une demande de transfert en son nom du permis M-000658-014A détenu par la mise en cause et cette demande sera entendue le 26 octobre 1992;
16. Le seul recours efficace prévu par les Lois et Règlements pour mettre fin rapidement audit transport fait sans autorisation depuis près d'un an est le présent recours.
PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA COMMISSION:
— ACCUEILLIR la présente requête;
— CONVOQUER devant elle l'intimée conformément aux articles 40 et 40.1;
— ORDONNER à la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) de retirer toutes les plaques et certificats d'immatriculation de tous les véhicules utilisés sur ledit service de l'intimée et, en particulier, sans restreindre la portée de cette conclusion, les plaques et certificats suivants:
A-4455, A-6558, A-6559, A-19664, A-19665, A-34236, A-134228

LE TOUT À TOUTES AUTRES CONDITIONS QU'IL PLAIRA À LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DE FIXER.

No: Q-92-10046-9
TRANSPORT D'ÉCOLEIERS
LA SARRE INC.
253, Principale
Suite 200
La Sarre (Québec)
J8Z 1Y7
DEMANDE DE MODIFICATION
DE PERMIS
TRANSPORT NOTIFIÉ
6-Q-000,995-001A
Autorisation: Authier, Authier-Nord, Clermont, Clermont, Colombeau, Duparquet, Galichan, La Reine, La Sarre, Macamic (ville), Macamic (paroisse), Normet, Palmorille, Poulaires, Rapide-Danseur, Rivière-Ojima, Roquemare, Ste-Germaine-Boulé, Ste-Hélène-Manebourg, St-Jacques-de-Dupuy, Chazel, St-Lambert, Taschereau (village), Taschereau, Val-St-Gilles, Baie-James.
Parcours: Ne s'applique pas
Horaire et fréquence: Sur demande
Clientèle: Groupes de personnes exclusivement
Catégories d'autobus: 1 et 4, le demandeur désire ajouter la catégorie d'autobus 5.
Durée: 5 ans

TAXI

Délai d'opposition ou d'intervention:
10 jours du présent avis

No: M-92-21672-5
TORRES VIDELA, CARLOS
6275, Belherbe
Saint-Léonard, Qc H1P 1G3
Et demandeur-cédant:
Ferrer, Domingo
6711, Marquette, app. 203
Tracy, Qc J3R 1S1
TRANSPORT DE PERMIS
0-M-205851-001A
Pour le territoire de:
Montréal (A-11)

No: M-92-21703-8
HÉBERT, FRANÇOIS
815, Rodier, app. 6
St-Jean-sur-Richelieu, Qc J3A 1X1
Et demandeur-cédant:
Perras, Christian
1395, 1ère Rue
St-Basile, Qc J0J 1W0
TRANSPORT DE PERMIS
3-M-213902-002A
Dans le territoire de:
Saint-Jean (A-41)

No: M-92-21705-3
AL-HACHEM, FOUDAD
3860, Marquette
Laval, Qc H7P 1S4
Et demandeur-cédant:
Gascon, Jean
7061, de Lanaudière
Montréal, Qc H2E 1Y1
TRANSPORT DE PERMIS
3-M-204018-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

No: M-92-21708-7
LES ENTREPRISES CLÉMENT
FLEURENT INC.
6173, route Marie-Victorin
Laval, Qc H7P 1S4
Et demandeur-cédant:
Theroux, Serge
17, Millette
Ste-Anne-de-Sorel, Qc J3P 2Z3
TRANSPORT DE PERMIS
3-M-214769-001A
Dans le territoire de:
Sorel (A-16)

No: M-92-21710-3
DEL ROSARIO, SORIANO MARCELIN
401, boul. Rosemont, app. 3
Montréal, Qc H2S 1Z1
Et demandeur-cédant:
Auguste-Joseph, Gladys
11590, Louis Jobin
Montréal, Qc H1E 3L2
TRANSPORT DE PERMIS
4-M-212317-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

No: M-92-21712-9
ZEILIG, DAVID
5827, Westlake Avenue
St-Luc, Qc H4W 2N9
Et demandeur-cédant:
Martin, Réginald
1277, 4ième Avenue
Montréal, Qc H1B 4N9
TRANSPORT DE PERMIS
6-M-200583-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

No: M-92-21800-2
QUIRION, MARCEL
691, Dorchester, app. 1
St-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J3B 5A7
Et demandeur-cédant:
BENTAMY, Marcel
123, Maxime
St-Luc (Québec)
J2W 1N8
TRANSPORT DE PERMIS
5-M-210971-001A
Dans le territoire de:
Saint-Jean (A-41)

No: M-92-21801-0
MILLIEN, RAYMOND
6375, des Cygnes
Ste-Rose, Laval
(Québec) H7L 4N3
Et demandeur-cédant:
MAGLOIRE MILLIEN, Rosita
6375, des Cygnes
Ste-Rose, Laval
(Québec) H7L 4N3
TRANSPORT DE PERMIS
1-M-213995-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

No: M-92-21802-8
BERGERON, ALPHONSE
6875, 42e Avenue, app. 1
Montréal (Québec) H1T 2T4
Et demandeur-cédant:
FORGET, Léo
7854, boul. Lévesque
Laval (Québec) H7A 1T7
TRANSPORT DE PERMIS
6-M-209147-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

No: M-92-21827-5
SLEIMAN, FAYCAL HAMMOUD
1420, Quenneville, app. 220
St-Laurent, Qc H4N 1V7
Et demandeur-cédant:
Patis, Cyrille
5880, des Boisés
Saint-Hubert, Qc J3Y 5Y4
TRANSPORT DE PERMIS
4-M-212143-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

No: Q-92-10016-2
POULIOT, LOUISETTE
207, rue Poulin
Lac Etchemin (Québec)
G0R 1S0
ET DEMANDEUR-CÉDANT:
Succession Simon Vachon
207, rue Poulin
C P 331
Lac Etchemin (Québec)
G0R 1S0
Proc.: Labonté & Gagnon
TRANSPORT DE PERMIS
2-Q-202769-001A
Dans le territoire de la région
LAC-ETCHEMIN (233501-RG)
formée de la municipalité du
Lac-Etchemin (22230-V)

No: Q-92-10047-7
LÉVEILLÉE, GHISLAIN
233, rue Gendron
Lac Etchemin (Québec)
G8P 2M7
ET DEMANDEUR-CÉDANT:
Langlais, Gabriel
3320, De Maricourt, app. 20
Ste-Foy (Québec)
G1W 2L8
DEMANDE DE TRANSFERT
7-Q-201,816-001A
Dans le territoire de l'agglomération
de Chibougamau (A-46)

No: Q-92-10051-9
DUMAS, JACQUES
767, Joliette
Thetford Mines (Québec)
G6G 8H6
ET DEMANDEUR-CÉDANT:
Gilbert, Réal
1066, Des Loisirs
Thetford Mines (Québec)
G6G 8X3
DEMANDE DE TRANSFERT
6-Q-203,839-002A
Dans le territoire de l'agglomération
de Thetford Mines (A-18)

CAMIONNAGE EN VRAC

Délai d'opposition ou d'intervention:
10 jours du présent avis

No: M-92-21713-7
OUELLET, Germain
607, 6ième Rue
Chibougamau, Qc G8P 2T8
Et demandeur-cédant:
OUELLET, Christian
567, 6ième Rue
Chibougamau, Qc G8P 1V9
TRANSPORT DE PERMIS
7-M-510519-001A
Territoire: région 08
Matières autorisées: toutes

No: M-92-21729-3
VERREAULT, Jean-Claude
1316, ch. Chenail du Moine
Sainte-Anne-de-Sorel, Qc J3P 5N3
Et demandeur-cédant:
WELCO CONSTRUCTION (1986) INC.
3225, Joly
Tracy, Qc J3R 2V4
TRANSPORT DE PERMIS
5-M-511931-001A
Territoire: région 06
Matières autorisées: toutes

No: M-92-21743-4
LÉO PAUL DESMARIS INC.
4721, Principale
Notre-Dame de Lourdes, Qc J0R 1K0
Et demandeur-cédant:
WELCO CONSTRUCTION (1986) INC.
3225, Joly
Tracy, Qc J3R 2V4
TRANSPORT DE PERMIS
5-M-511931-004A et 005A
Territoire: région 06
Matières autorisées: toutes

No: M-92-21767-3
LES ENTREPRISES CANBEC
CONSTRUCTION INC.
599, ave Smart
Côte Saint-Luc, Qc H4X 1S6
Et demandeur-cédant:
CRISTOFARO, Nunzio
625, Rte 341
L'Épiphanie, Qc J0K 1J0
TRANSPORT DE PERMIS
1-M-512933-001B
Territoire: région 10
Matières autorisées: toutes

No: M-92-21779-8
GAGNON, Hilda
3900, Lesage
Verdun, Qc H1G 1A4
Et demandeur-cédant:
MARTIN & COULOMBE INC.
305, Argyle
Verdun, Qc H4H 1T9
TRANSPORT DE PERMIS
5-M-513133-001A
Territoire: région 10
Matières autorisées: toutes

No: M-92-21780-6
BEAUCHAMP, Lise
10630, Henri-Bourassa
Montréal, Qc H1C 1G9
Et demandeur-cédant:
FORGET, Roland
1715, ch. Comtois
Terrebonne, Qc J0N 1N0
TRANSPORT DE PERMIS
5-M-502815-001A
Territoire: région 10
Matières autorisées: toutes

No: M-92-21792-1
ROCH RACICOT & ROBERT CÔTÉ INC.
1487, Rang Maxime
Roxton Pond, Qc JOE 1Z0
Et demandeur-cédant:
ROBERT CÔTÉ & AL (EN SOCIÉTÉ)
(Roch Racicot & Robert Côté Enr.)
1487, Rang Maxime
Roxton Pond, Qc JOE 1Z0
TRANSPORT DE PERMIS
4-M-512997-001A
Territoire: région 05
Matières autorisées: toutes

No: M-92-21793-9
LAPORTE, CLAUDE
(Claude Laporte Enr.)
5987, boul. Curé Labelle
Lafayette, Qc J0T 1H0
Et demandeur-cédant:
PAYETTE, LÉONARD
262, Montcalm
Maniwaki, Qc J9E 1V2
TRANSPORT DE PERMIS
7-M-503836-001A
Territoire: région 07
Matières autorisées: toutes

No: M-92-21822-6
130247 CANADA INC.
(Pavage "Inter Cité")
4, rue Dumas
Hull, Qc J8Y 2M5
Et demandeur-cédant:
BERARD, ALAIN
1067, Maloney Est, app. 1
Gatineau, Qc J8P 1H8
TRANSPORT DE PERMIS
9-M-513529-001A
Territoire: région 07
Matières autorisées: toutes

No: M-92-21823-4
2167-8123 QUÉBEC INC.
143, Beauvillage
Mont-Laurier, Qc J9L 1E8
Et demandeur-cédant:
DORÉ, RÉAL
392, Ch. Des Campeaux, R.R. 3
Mont-Laurier, Qc J9L 3G5
TRANSPORT DE PERMIS
1-M-508717-003A
Territoire: région 07
Matières autorisées: toutes

No: M-92-21824-2
BROCHU, André
710, ch. Laiberte Sud
Saint-Élie-D'Orford, Qc J0B 2S0
Et demandeur-cédant:
Hébert, Ronald
1106, Route 220
Saint-Élie-D'Orford, Qc J0B 2S0
TRANSPORT DE PERMIS
1-M-501027-001A
Territoire: région 05
Matières autorisées: toutes

No: Q-92-10014-7
BOULAY, ROBERTO
913, de l'Anse-à-Vallée
Gaspé "Anse-à-Vallée"
(Québec) G0E 1M0
Et demandeur-cédant:
BERNIER, ALLEN
45, boul. Renaud Est
Rivière-au-Renaud
(Québec) G0E 2A0
Proc.: Me Hélène Rocheville
TRANSPORT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 01
Matières autorisées: toutes
Permis concerné: 3-Q-500690-001A

No: Q-92-10015-4
GRAVEL, CAMIL
(MESSAGÈRIE MINGAN ENR.)
556, Iberville
Sept-Îles (Québec)
G4R 2C7
Et demandeur-cédant:
BERNATCHEZ, LEO
89, Blouin
Sept-Îles (Québec)
G4R 2C7
TRANSPORT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 09
Matières autorisées: toutes
Permis concerné: 1-Q-500460-001A

No: Q-92-10020-4
CONSTANT, DENIS
(DENIS CONSTANT EXCAVATION
TERRASSEMENT ENR.)
2007, Rang Double
Ste-Clothilde de Horton
(Québec) J0A 1H0
Et demandeur-cédant:
LES SABLIERES DESILETS INC.
257, 3e Rang
St-Samuel (Québec)
G0Z 1G0
TRANSPORT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 04
Matières autorisées: toutes
Permis concerné: 5-Q-509731-001A

No: Q-92-10022-0
GESTION RA-DUP INC.
80, Touristique
Gaspé "Anse-à-Vallée"
(Québec) G0E 1M0
Et demandeur-cédant:
SAVAGE, CHARLES
302, boul. Petit Cap
Gaspé (Québec) G0E 1X0
Proc.: Beaudet & Beaudet
TRANSPORT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 01
Matières autorisées: toutes
Permis concerné: 1-Q-500668-001A

No: Q-92-10048-5
PRIMA VEILLETTE TRANSPORT INC.
650, boul. St-Joseph
Saint-Tite (Québec) G0X 3H0
Et demandeur-cédant:
2545-1816 QUÉBEC INC.
318B, Bellevue
La Tuque (Québec) G9X 3P4
Proc.: Gagné, Letarte, Sirois, Beaudet
TRANSPORT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 04
Matières autorisées: les groupes 3, 4, 5 et les matières 22.
Permis concerné: 7-Q-509705-001B

CAMIONNAGE EN VRAC
AVIS PROPRIO MOTU

Délai d'opposition ou d'intervention:
10 jours du présent avis

No: M-92-21782-2
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
Et l'intimée
CLOUTIER, Mario-Paule Lapré
1321, Place Quintal, app. 207
Fleurimont (Québec)
J1E 3J4

RVÉCATION DU PERMIS
6-M-509355-001B
Révocation du permis numéro 6-M-509355-001B au nom de Marie-Paule Lapré Cloutier.

No: M-92-21783-0
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
Et l'intimée
AUBIN, Jean-Claude
246, 1ère rue Est
C P 402
Palmarolle (Québec)
J0Z 3C0

RVÉCATION DE LA LICENCE
1-M-513162-002A
Révocation de la licence numéro 1-M-513162-002A au nom de Jean-Claude Aubin.

Délai d'opposition ou d'intervention:
30 jours du présent avis

No: Q-92-10031-1
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
5500, boulevard des Galeries
(Québec) G2K 2E1
Et intimée:
BETON BOLDUC (1982) INC.
1358, 2e rue Parc Industriel
Ste-Marie de Beauce
(Québec) G6E 1G8
RVÉCATION DU PERMIS DE CAMIONNAGE EN VRAC PORTANT LE NUMÉRO 9-Q-507657-001A POUR CAUSE DE NON-EXPLOITATION

No: Q-92-10033-7
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
5500, boulevard des Galeries
(Québec) G2K 2E1
Et intimée:
JOHNNY P. LEBLANC
204, boulevard Perron Ouest
New Richmond
(Québec) G0C 2B0
RVÉCATION DU PERMIS DE CAMIONNAGE EN VRAC PORTANT LE NUMÉRO 7-Q-507949-003A POUR CAUSE DE NON-EXPLOITATION.

COURTAGE EN CAMIONNAGE
EN VRAC

Avis des affaires relatives au courtage en transport, données en vertu des dispositions des règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec.

Délai d'opposition ou d'intervention:
toute personne intéressée peut se présenter et être entendue à l'audience sans qu'il soit nécessaire de produire au préalable par écrit une opposition ou intervention.

No: M-92-19984-8
SOUS-POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC DE VERCHÈRES INC.
565, rue St-Agathe, Bureau 700
Saint-Bruno-de-Montarville, Qc J3V 6C1
Proc.: Me Céline Trudeau
DEMANDE DE RENOUELEMENT DE PERMIS DE COURTAGE DE ZONE
Permis concerné: 4-M-52613P-001A
La description dudit territoire original peut être consultée à nos bureaux aux heures d'ouverture.
DEMANDE D'APPROBATION DE RÉGLEMENTS
Date d'audience: le 18 novembre 1992 à 13h30, division 01.
Commission des transports du Québec
505, rue Sherbrooke Est
Montréal, Qc H2L 1K2

No: M-92-20013-3
LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE ROUVILLE INC.
Chemin du Vide
Mariville, Qc J0L 1J0
Proc.: Me Céline Trudeau
DEMANDE DE RENOUELEMENT DE PERMIS DE COURTAGE DE ZONE
Permis concerné: 8-M-52611P-001A
La description du territoire original peut être consultée à nos bureaux aux heures d'ouverture.
DEMANDE D'APPROBATION DE RÉGLEMENTS
Date d'audience: le 18 novembre 1992 à 13h30, division 01.
Commission des transports du Québec
505, rue Sherbrooke Est
Montréal, Qc H2L 1K2

No: M-92-20032-3
SOUS-POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC LAURENTIDES INC.
614, Laverdure
Ste-Agathe-Nord, Qc J8C 2Y1
Proc.: Me Céline Trudeau
DEMANDE DE RENOUELEMENT DE PERMIS DE COURTAGE DE ZONE
Permis concerné: 7-M-52616P-001A
La description du territoire original peut être consultée à nos bureaux aux heures d'ouverture.
DEMANDE D'APPROBATION DE RÉGLEMENTS
Date d'audience: le 18 novembre 1992 à 13h30, division 01.
Commission des transports du Québec
505, rue Sherbrooke Est
Montréal, Qc H2L 1K2

Avis des affaires relatives au courtage en transport, données en vertu des dispositions des règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec.

Délai d'opposition ou d'intervention:
21 jours du présent avis

No: Q-92-10035-2
TRANSPORTEURS EN VRAC DE DUBUC-NORD INC.
1398, boul. Ste-Geneviève
Chicoutimi-Nord
(Québec) G7G 2H1
Proc.: Gaudreault, Tremblay, Ouellet, Saucier & Dumais
DEMANDE D'APPROBATION DU TARIF DE COURTAGE
Cotisation mensuelle de: 100,00\$
Frais d'administration: 2% des gains

No: Q-92-10037-8
TRANSPORTEURS EN VRAC DE JONQUIÈRE INC.
2405, de la Métallurgie
Jonquière (Québec)
G7X 7V9
Proc.: Gaudreault, Tremblay, Ouellet, Saucier & Dumais
DEMANDE D'APPROBATION DU TARIF DE COURTAGE
Cotisation mensuelle de: 100,00\$
Frais d'administration: (2% des gains)

No: Q-92-10040-2
LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE CHICOUTIMI INC.
850, Des Actionnaires
Chicoutimi (Québec)
G7J 4N3
Proc.: Gaudreault, Tremblay, Ouellet, Saucier & Dumais
DEMANDE D'APPROBATION DU TARIF DE COURTAGE
Cotisation mensuelle de: 100,00\$
Frais d'administration: (2% des gains)

CAMIONNAGE EN VRAC
EXTRA-

ECONOMIE

PUBLICITÉ / MARKETING



Louise Roy, premier Grand prix des relations publiques.

PHOTO ARCHIVES

La souveraineté-association des relationnistes québécois

Patrick Pierra

collaboration spéciale

LE RÉSULTAT a été très serré : à 1 % près, les relationnistes québécois coupaient les ponts avec la Société canadienne des relations publiques. Lors du mini-référendum organisé il y a quelques mois, 65 % des membres de la Société des relationnistes du Québec (SRQ) se sont prononcés pour la séparation. Mais les statuts de l'organisme exigeaient une majorité des deux tiers pour entériner une telle décision. N'empêche, le coup de semonce a été entendu, et la SRQ a finalement obtenu une forme de souveraineté-association avec sa grande sœur fédérale.

« Pourtant, notre volonté n'avait rien de politique, explique André Chapleau, président de la SRQ en même temps que directeur des services de presse et d'information de Bell Québec. Nous cherchions simplement à mieux servir nos membres. »

L'origine de cette querelle « constitutionnelle » réside — refrain connu — dans la répartition des revenus. Jusqu'à cette année, la SRQ ne conservait que 62 \$ sur les 328 \$ que coûtait l'adhésion annuelle. « Ce n'était même pas suffisant pour maintenir un secrétariat permanent au Québec, dit André Chapleau. Nous devions donc organiser des activités rémunératrices, ce qui mettait une pression constante sur notre fonctionnement. »

Au début de l'année 1992, la SRQ a donc demandé un nouveau partage des ressources. Mais, à Ottawa, le siège de la Société canadienne n'a pas prêté une oreille très attentive aux émissaires de la SRQ. « Dans la tourmente constitutionnelle, explique André Chapleau, on nous prenait pour des séparatistes obéissant à des considérations politiques. »

Mais les relationnistes québécois ont trouvé des alliés inattendus à Toronto. La section torontoise de la Société canadienne des relationnistes ressentait la même frustration que la SRQ : elle n'était pas maître, elle non plus, de l'utilisation des cotisations payées par ses membres. « En ajoutant la section de Toronto à la SRQ, on dépassait la moitié des membres de la Société canadienne, raconte André Chapleau. Cette alliance a renversé la situation, et l'organisme canadien a accepté de dé-

centraliser son fonctionnement. »

Dès l'an prochain, le montant de la cotisation sera ramené à 275 \$, dont la SRQ conservera 150 \$. Les relations entre Montréal et Ottawa sont revenues à la normale, et la SRQ peut désormais délaissier la querelle pour se consacrer à la promotion des relations publiques au Québec.

« Notre première mission est de favoriser une meilleure reconnaissance de notre profession, dit André Chapleau. Il faut que les dirigeants d'entreprise considèrent les dépenses en relations publiques comme un investissement dans l'image de leur entreprise. Beaucoup de chemin reste à faire. »

Pour atteindre son objectif, l'organisme, fort d'environ 400 membres, ne manque pas d'initiative. Il participe à la création du premier baccalauréat en relations publiques au Québec, à l'Université du Québec à Montréal. Les prix annuels de la SRQ ont également été restructurés, pour mieux refléter l'importance stratégique des relations publiques dans la gestion des entreprises.

En plus, la SRQ a créé un Grand prix des relations publiques, pour récompenser un pas un relationniste, mais un gestionnaire ayant promu les relations publiques au sein de son organisation. Mercredi prochain, le premier Grand prix sera remis à Louise Roy pour l'exercice de son mandat à la présidence de la ST-CUM. (Louise Roy est aujourd'hui vice-présidente principale de la Corporation du Groupe La Laurentienne.)

À plus long terme, André Chapleau souhaite que la SRQ coordonne ses efforts avec les autres associations regroupant des professionnels de la communication : le Publicité-Club de Montréal, l'Association Marketing de Montréal, la section québécoise de l'Association internationale des professionnels de la communication, etc.

« Une récente thèse universitaire souligne que 5000 à 6000 personnes travaillent comme communicateurs au Québec, dit André Chapleau. La SRQ n'a pas le mandat de tous les représenter. Mais ces professionnels ont sûrement assez d'intérêts communs pour justifier la création d'un organisme chapeautant l'ensemble des associations en communication. » Des discussions sont déjà engagées entre plusieurs de ces organismes.

Les difficultés du Centre de commerce mondial ne se résorberont pas de si tôt

Serge Truffaut

L'INTRODUCTION au cours des douze derniers mois des édifices le Centre de commerce mondial, le 1000 La Gauchetière, la Tour McGill College et la Tour IBM, combinée à un recul notoire du taux d'absorption d'espaces à louer découlant de la crise économique, a eu un effet marqué sur le taux d'occupation qui est actuellement de 16 %, soit 6 % d'augmentation en un an ou 8 %, de plus que dans un marché équilibré.

Du fait de cette détérioration, M. Patrick Hamoui, directeur du marketing chez Colliers PierreMont, M. Jean Laurin, président de la Devencore, ainsi que M. Jean-Louis Burgos, ont constaté que jamais depuis des décennies les locataires n'avaient bénéficié d'une situation aussi avantageuse sur le plan financier.

En effet, ce qui augure mal aussi bien pour le Centre de commerce mondial que pour le 1000 La Lagau-

chetière, qui présentent un taux d'occupation identique, soit 30 % seulement, c'est que l'ensemble des propriétaires « recherchant la stabilité avant tout, de préciser M. Hamoui, les locataires ont la possibilité de se relocaliser à des prix plus bas que ceux qu'ils payaient il y a sept ans. » La grille des prix pour les édifices appartenant à la classe A, soit les édifices neufs ou de prestige, est de 23 \$ à 28 \$ net le pied carré. Dans la classe B, la grille est de 17 à 19 \$.

D'après ces spécialistes, s'il est vrai que les problèmes actuels du Centre de commerce et du 1000 La Gauchetière finiront, avec le temps, par se résoudre, il n'en demeure pas moins que l'accessibilité à la rentabilité sera longue, voire laborieuse. Rétrospectivement, « on peut se demander, de souligner M. Burgos, si la décision de construire ne fut pas prématurée ou basée sur des hypothèses trop spéculatives. »

Lorsque dans ces deux cas, la décision d'aller de l'avant a été prise,

soit en 1987, « nous étions en pleine croissance économique, de rappeler M. Hamoui. Et dans l'industrie des édifices à bureaux, il n'y avait pas à ce moment-là d'espaces suffisants pour répondre à la croissance possible de la demande. Malheureusement, la crise est arrivée alors que ces édifices étaient en construction. »

Qui plus est, et contrairement à la culture ou tradition qui distinguent les promoteurs montréalais de leurs confrères torontois, l'édification simultanée du Centre de commerce et du 1000 La Gauchetière a débuté alors que la somme des baux signés étaient inférieures, et de beaucoup, au taux minimum de 50 %.

À l'inverse, la construction du 1250 boulevard René Lévesque a commencé « parce que les promoteurs, de souligner M. Burgos, avaient un locataire majeur, soit IBM, qui occupe 400 000 du million de pieds carrés. Grâce à une mise en marché agressive, le taux d'occupation dans cet édifice est actuellement de 70 %.

Dans le cas du Centre de commerce mondial pour lequel la Ville de Montréal va emprunter 86 millions \$ en obligations pour restructurer sa dette, si tous ces experts louent la noblesse du projet ainsi que sa réussite architecturale, ils demeurent sceptiques quant à l'emplacement choisi qui, d'après eux, reste un handicap. Ainsi que l'a expliqué M.

Burgos, « les promoteurs ont construit un édifice énorme et de classe A dans un environnement où, les édifices étant petits et de classe B, voisinent une majorité de firmes ayant des besoins d'espaces modestes. »

Qui plus est, on a introduit d'un coup un inventaire de 500 000 pieds dans un quartier où le niveau annuel d'absorption d'espaces « est de 40 000 pieds seulement sur 600 000 pieds pour l'ensemble du centre-ville de Montréal », a observé M. Burgos. Pour remplir un tel espace, « il aurait fallu convaincre les sociétés qui occupent les immeubles de l'axe McGill College, depuis une douzaine d'années seulement, de revenir dans le Vieux-Montréal qu'elles avaient quitté parce qu'il ne répondait plus justement à leurs besoins. »

La situation propre à ces édifices ne s'améliorera pas tant et aussi que le marché ne sera pas en mesure d'absorber une proportion plus importante d'espaces actuellement en marché et en concurrence les uns avec les autres. Or, selon les chiffres fournis par M. Laurin, seulement au premier semestre de cette année, « les démolitions dans les nouvelles constructions et les réductions d'espace ont eu pour effet de libérer 706 000 pieds carrés. »

En fait, selon M. Burgos et M. Hamoui, il ne faut pas s'attendre à une amélioration notable de la situation des édifices à bureaux du centre-ville de Montréal avant 1994.

Le CPQ s'insurge contre le déficit à la CSST

Frédéric Tremblay

de la Presse canadienne

AU LENDEMAIN de l'annonce d'un déficit prévu de 587 millions \$ à la CSST en 1992, le Conseil du patronat du Québec (CPQ) est revenu à la charge hier pour que soient profondément modifiées les lois administrées par cet organisme gouvernemental.

Le président du CPQ, Ghislain Dufour propose une série de mesures pour éviter que le système ne « craque », dont une réduction de 90 à 80 % du taux de l'indemnité de remplacement du revenu versée par la CSST aux accidentés du travail.

Les employeurs, explique-t-il, ne pourront bientôt plus assumer indéfiniment des hausses de leurs cotisations à la CSST, qui augmenteront de 10 % le 1er janvier, pour être portées en moyenne à 2,75 \$ pour chaque tranche de 100 \$ de masse salariale.

« Si on ne sort pas de ce cercle vicieux, c'est évident que nos entreprises ne seront plus compétitives », avance le président du CPQ.

Par voie de communiqué, l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ) a fait écho hier aux propos du CPQ.

« L'AECQ rappelle que ce sont les employeurs qui devront éponger le déficit annuel appréhendé (587 millions \$). Il faut aussi voir que l'économie du Québec sera privée du réinvestissement de ce demi milliard », souligne l'organisation patronale.

Dans l'industrie de la construction, la cotisation des employeurs s'élève à 21,94 \$ pour chaque tranche de 100 \$ de masse salariale.

M. Dufour estime nécessaire de réduire à 80 % le taux de l'indemnité de remplacement du revenu versée par la CSST aux accidentés du travail, comme cela a été fait dans d'autres provinces dont récemment au Nouveau-Brunswick.

« En versant 90 % du salaire, on se

trouve à donner l'équivalent de 106 % du salaire brut habituel en raison du jeu des impôts », fait-il remarquer.

Une telle situation, poursuit M. Dufour à mots couverts, encourage les abus.

« Les gens s'amènent sur ce régime et n'en sortent plus, parce que c'est plus généreux que l'aide sociale et l'assurance-chômage. (...) Je ne parle pas de fraudeurs, je parle de gens qui connaissent très bien les trois régimes », observe-t-il.

Les chiffres fournis par le CPQ indiquent que la durée moyenne de la période d'indemnisation par travailleur accidenté s'est prolongée fortement depuis quelques années.

Ainsi, en 1989, la durée moyenne était de 47,1 jours, alors qu'on prévoit qu'elle sera de 71,7 jours en 1992, au 31 décembre, soit une augmentation de 52 %.

Cet accroissement majeur de la période d'indemnisation vient négativement compenser les gains enregistrés au chapitre du nombre de victimes d'accidents du travail, en constante régression ces dernières années.

En 1989, les accidentés du travail se comptaient au nombre de 216 000 alors qu'on prévoit qu'ils seront 160 000 en 1992, soit une diminution de 26 %.

Au nombre des autres recommandations du CPQ, figure la révision de la présomption automatique contre l'employeur en cas d'accident de travail supposé, et une définition plus stricte de l'accident de travail et de la maladie professionnelle.

« La surdité ne vient pas seulement de l'exposition au travail, cela vient aussi avec l'âge. Les maux de dos ne sont pas propres au travail, mais on les absorbe totalement en termes de coûts », illustre M. Dufour.

« En raison de cette obligation, il en coûte, seulement pour l'industrie de la construction, 100 millions \$ par année à la CSST », stipule Ghislain Dufour.

La Galerie Art Sélect

célèbre son

15[★] ANNIVERSAIRE

en vous invitant à venir profiter de ses soldes pouvant aller jusqu'à

50%

sur tous nos meubles & accessoires — ceux-là mêmes qui ont fait notre renommée...

Nous vous attendons au

6810, rue St-Denis à Montréal

Tél.: 273-7088

Offre valide jusqu'au 31 oct. 1992

Avis de la Commission des transports du Québec

Suite de la page B-2

Transport général public
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/États-Unis.

No: M-92-21747-5
TRANSPORT JACQUES COUVRETTE INC.
394, rue St-Eustache, = 12
St-Eustache (Québec)
J7R 2M3
PERMIS LOCAL

Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No: M-92-21750-9
2806380 CANADA INC.
a/s R.E. Davignon
60, Adrien Robert
Hull (Québec)
J8V 3S2
LICENCE EXTRAPROVINCIALE

Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/États-Unis.

No: M-92-21751-7
SPECIALIZED HAULING INC.
a/s Can-Us Transportation
400, de Maisonneuve O., = 907C
Montréal (Québec)
H3A 1L4
LICENCE EXTRAPROVINCIALE

Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de

comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/États-Unis.

No: M-92-21752-5
LES ENTREPRISES ROBERT VERRET INC.
81, Route 257 nord
La Patrie (Québec)
J0B 1Y0

LICENCE EXTRAPROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/États-Unis.

No: M-92-21753-3
LES ENTREPRISES ROBERT VERRET INC.
81, Route 257 nord
La Patrie (Québec)
J0B 1Y0

LICENCE INTRAPROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No: M-92-21755-8
MONTGOMERY TANK LINES INC.
a/s Guy & Gilbert
770, Sherbrooke O., = 2300
Montréal (Québec)
H3A 1G1

Proc. Guy & Gilbert
LICENCE EXTRAPROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/États-Unis.

No: M-92-21756-6
GESTIONS MARIO RUEST INC.
331, boul. Goyer
St-Eustache (Québec)
J7P 5K1
PERMIS LOCAL

Transport général public

Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No: M-92-21757-4
MONTGOMERY TANK LINES INC.
a/s Guy & Gilbert
770, Sherbrooke O., = 2300
Montréal (Québec)
H3A 1G1

Proc. Guy & Gilbert
LICENCE INTRAPROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No: M-92-21758-2
GUERTIN, CLAUDE
78, Côte Double
St-Angèle de Monnoir (Québec)
J0L 1P0

PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No: M-92-21760-8
SNOOK'S TRANSFER VAN LINES LTD.
1674, 50e Avenue
Lachine (Québec)
H8T 2V5

LICENCE INTRAPROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No: M-92-21761-6
SNOOK'S TRANSFER VAN LINES LTD
1674, 50e Avenue

Lachine (Québec)
H8T 2V5
LICENCE EXTRAPROVINCIALE

Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/États-Unis.

No: M-92-21777-2
BONDU, ROGER
(Camionnage Roger Bondu Enr.)
3769, Chemin Oka
St-Joseph-du-Lac (Québec)
J0N 1M0

LICENCE INTRAPROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No: M-92-21795-4
C.R. ENGLAND AND SONS INC.
a/s Permicom Permits Inc.
145, Mée de Liesse, = 2
St-Laurent (Québec)

LICENCE EXTRAPROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/États-Unis.

No: M-92-21796-2
C.R. ENGLAND AND SONS INC.
a/s Permicom Permits Inc.
145, Mée de Liesse, = 2
St-Laurent (Québec)

H4T 1T9
LICENCE INTRAPROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:

Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No: M-92-21797-0

TREMBLAY, ADÉLARD
(Transport B.T. Enr.)
1570, rue Richardson
Montréal (Québec)
H3K 1G3
LICENCE EXTRAPROVINCIALE

Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/États-Unis.

No: Q-92-10013-9
2864-1413 QUÉBEC INC.
317 des Pionniers O.
Cap St-Ignace (Québec)
G0R 3Y0

PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No: Q-92-10017-0
JEAN-GUY LANGLOIS INC.
688, 3e Rang
St-Paul de Montminy (Québec)
G0R 3Y0

LICENCE EXTRAPROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/États-Unis.

No: Q-92-10021-2
TRANSPORT F. GILBERT LTÉE

100 des Routiers
Bureau 201
Chicoutimi (Québec)
G7H 5B1

PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 34: Explosifs, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No: Q-92-10030-3
TRANSPORT GRANDE RIVIERE INC.
1320 Ch. de la Concession
C.P. 391, Yamachiche (Québec)
G0X 3L0

PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

AVIS DIVERS ET INFORMATION GÉNÉRALE

No: M-92-21421-7

ERRATUM

Veillez prendre note que dans la publication du journal Le Devoir du 26 septembre 1992 en page B-4 sous le numéro de référence M-92-21421-7 on aurait dû lire: LES BÉTONS L. BAROLET LAC MEGANTIC INC.

Les heures officielles d'ouverture et de fermeture de nos bureaux sont: 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Bureau de Québec
5500, boul. des Galeries
Québec (Québec)
G2K 2E1 643-5694

Bureau de Montréal
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2 873-8414

L'administratrice
Lise Villeneuve

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

UNIVERSITÉ
YORKCOLLÈGE GLENDON
Département de
science politique

Mise en concours d'un poste de début de carrière pouvant conduire à la permanence dans le domaine des relations internationales.

Conditions requises : Doctorat en science politique. Capacité d'enseigner et de faire des recherches en anglais et en français.

Fonctions principales : Enseignement au niveau du 1er cycle et éventuellement au niveau des 2e et 3e cycles, recherches, et service à l'Université.

Salaires : Conformément à la convention collective et à l'expérience. Date d'entrée en fonction : 1er juillet 1993. Date limite de candidature : 31 décembre 1992.

Envoyer lettre de candidature, curriculum vitae et le nom de trois répondants à :

M. Terry Heinrichs, Directeur
Département de science politique,
Collège Glendon
Université York, 2275 Bayview
Avenue,
Toronto, Ontario M4N 3M6.

L'Université York applique une politique d'équité en matière d'emploi et encourage les candidatures de professeurs.

Conformément aux exigences d'Immigration Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et résidents permanents.

POUR OBTENIR DES
CANDIDAT(E)S DE QUALITÉ
UTILISEZ LES CARRIÈRES
ET PROFESSIONS DU
DEVOIR
842-9645

Université
de MontréalProfesseure ou
professeur
en histoire

Le Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences cherche une professeure ou un professeur à plein temps en histoire de l'Antiquité romaine.

Fonctions

Enseignement de l'histoire de l'Antiquité; recherche, de préférence sur la période impériale; encadrement des étudiants.

Exigences

Ph.D. en histoire avec spécialisation en histoire de l'Antiquité romaine; expérience d'enseignement; publications attestant l'intérêt pour la recherche; maîtrise de la langue française.

Traitement

Selon la convention collective.

Date d'entrée en fonction

Le 1^{er} juin 1993.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, des exemplaires de leurs publications et trois lettres de recommandation au plus tard le 15 janvier 1993 à :

M. Claude Morin,
directeur intérimaire
Département d'histoire
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Québec), H3C 3J7
Télécopieur: (514) 343-2483

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

(0146)

UNIVERSITÉ
D'OTTAWAUNIVERSITY
OF OTTAWAPROFESSEURE OU PROFESSEUR
EN SCIENCE POLITIQUE

Le département de science politique de l'Université d'Ottawa sollicite des candidatures pour un poste régulier à temps complet.

Le département recherche prioritairement une personne spécialisée dans les domaines de l'histoire des idées politiques et de l'analyse des idéologies. Les candidatures et les candidats devront détenir un doctorat lors de leur entrée en fonction le 1er juillet 1993 et doivent être en mesure d'enseigner en français. Fonctions : Enseignement aux divers cycles et recherche.

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae, une lettre décrivant leurs intérêts de recherche ainsi que le nom et l'adresse de 3 personnes à qui le département pourra demander des lettres de recommandation. Les dossiers de candidature doivent parvenir à l'adresse ci-dessous au plus tard le 30 novembre 1992.

Directeur
Département de Science politique
75, rue Laurier Est
Université d'Ottawa
Ottawa, Ontario
Canada
K1N 6N5

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, la priorité sera accordée aux citoyennes et aux citoyens canadiens et aux résidentes et aux résidents permanents. L'université d'Ottawa applique une politique d'équité en matière d'emploi.

UNIVERSITÉ
D'OTTAWAUNIVERSITY
OF OTTAWA

Psychologie

L'École de psychologie de l'Université d'Ottawa prévoit, si le financement est disponible, devoir combler trois postes de professeur conduisant à la permanence à compter du 1er juillet 1993. Ces postes seront au niveau de professeur adjoint de préférence; des candidatures exceptionnelles au niveau de professeur agrégé pourront être considérées. La priorité sera accordée aux candidatures dans le domaine de la psychologie clinique de l'enfant ou de l'adulte ainsi que dans le domaine de la psychologie du développement (préférentiellement développement cognitif). Les qualifications minimales sont le doctorat en psychologie et un très bon potentiel en recherche. La maîtrise du français et de l'anglais (i.e., capacité d'enseigner dans les deux langues) est essentielle. Le salaire minimum de l'année en cours au niveau de professeur adjoint est de 41 354 \$ et à celui de professeur agrégé de 50 080 \$. Les candidatures devraient être soumises avant le 31 décembre 1992. Adresser une lettre accompagnée d'un curriculum vitae, du nom et de l'adresse de trois répondants, ainsi que les tirés à part de deux publications récentes ou de tout autre document constituant une contribution académique au :

Dr Pierre Baron, Directeur,
École de psychologie,
Université d'Ottawa,
Ottawa, Ontario,
Canada, K1N 6N5.

Conformément aux règlements de l'immigration canadienne, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux immigrants reçus.



CONFÉRENCE DES EVÊQUES CATHOLIQUES DU CANADA

Secrétaire général-e adjoint-e
(secteur francophone)

La Conférence des évêques catholiques du Canada, exerce les activités collectives de ses membres aux niveaux national et international.

Le Secrétariat général, composé de prêtres, religieux-ses et laïcs aide la Conférence à poursuivre ses objectifs. Il est à la recherche de candidats ou candidates pour combler le poste de secrétaire général adjoint francophone rendu vacant suite à un décès.

Tâche: En collaboration avec le Secrétaire général, préparer les réunions et en rédiger les procès verbaux; rédiger et traduire les documents; donner suite à la correspondance; entretenir des relations avec des organismes affiliés à la CECC; superviser la marche interne du Secrétariat.

Qualifications:

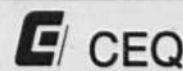
- formation académique pertinente;
- expérience de l'administration et de la mise sur pied de projets;
- bilinguisme éprouvé;
- aptitude à communiquer, rédiger, traduire d'une langue à l'autre;
- facilité de relations avec les membres de la Conférence, d'autres Églises ou d'organismes publics;
- disposition au travail en équipe

Salaires selon l'échelle en cours
Entrée en fonction — Immédiatement

Adresser sa demande (avec C.V. et références) à:

Père Alexandre Taché, O.M.I.,
Secrétaire général de la CECC
90, avenue Parent
Ottawa, ON
K1N 7B1 Tél.: (613) 236-9461

Date limite pour les candidatures: le 30 octobre 1992.



La Centrale de l'enseignement du Québec est présentement à la recherche d'une conseillère ou d'un conseiller pour occuper une fonction d'avocate ou d'avocat.

Avocate ou avocat

FONCTION: Sous la responsabilité de la direction du Service juridique, cette ressource participe à l'atteinte des objectifs de la Centrale, particulièrement en défendant les droits des membres de la CEQ devant les divers tribunaux.

EXIGENCES:

- Diplôme universitaire de 1^{er} cycle en droit;
- Être membre du Barreau;
- Au moins un an d'expérience pertinente en droit du Travail;
- La capacité d'utiliser la langue anglaise dans son travail sera un atout.

DURÉE DE L'EMPLOI: jusqu'au 31 août 1993, avec possibilité de prolongation.

LIEU DE TRAVAIL: Montréal

CONDITIONS DE TRAVAIL: Selon la convention collective des conseillères et con-

seillers, avec un salaire allant de 38 000,00 \$ à 63 000,00 \$ selon l'expérience.

RENSEIGNEMENTS: Pour obtenir des renseignements utiles sur la nature du poste, contacter Me Gabriel Marchand, Directeur du Service juridique à Montréal, au numéro (514) 356-8888, poste 2100.

CONDITIONS DE TRAVAIL: Selon la convention collective du Syndicat des conseillères et conseillers de la CEQ.

PRÉSENTATION DES CANDIDATURES: Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur offre de service et leur curriculum vitae avant 17 h 00, le 27 octobre 1992 au

Directeur des Ressources humaines
Centrale de l'enseignement du Québec
1170, Boul. Lebourgneuf
Bureau 300
Québec, Québec
G2K 2G1

LE DEVOIR est à la recherche de candidats ou
candidates pour combler un poste
d'infographiste

(Surnuméraire)

La personne désirée doit:

- concevoir, réaliser et corriger les annonces publicitaires du journal;
- réaliser, à l'occasion, des illustrations, graphiques et tableaux pour la rédaction du Devoir.

Exigences:

- diplôme d'études collégiales ou universitaires en Arts graphiques ou l'équivalent;
- deux années d'expérience dans le montage d'annonces publicitaires sur micro-ordinateurs Macintosh (excellente connaissance des logiciels s'y rattachant: QuarkXPress, Freehand, Illustrator, Streamline, etc.);
- excellente connaissance du graphisme et de la typographie;
- expérience pratique des procédés d'impression;
- flexibilité au niveau des heures de travail;
- bonne connaissance du français écrit et parlé.

Salaire:

- selon la convention collective présentement en vigueur.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

Le Devoir
«Offre d'emploi infographiste»
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal (Québec) H2Y 1X1
S.V.P. Aucun appel téléphonique

POSTE EN FRANÇAIS

Le Département de Français de l'Université de Colombie-Britannique annonce l'ouverture d'un poste de professeur adjoint menant à la permanence, à partir du 1er juillet 1993.

Exigences: doctorat en théâtre du XVII^e siècle ou prose d'idées du XVIII^e siècle avant fin septembre 1993; aptitudes à la recherche et à l'enseignement; excellente maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais. La charge d'enseignement comprendra des cours de français langue seconde.

Salaires en fonction de la formation et de l'expérience. Le poste est sujet à

l'approbation budgétaire de l'Université. Date limite des candidatures le 1er décembre 1992 ou plus tard si le poste n'est pas comblé.

La loi canadienne accorde la priorité aux citoyens et aux résidents permanents du Canada. U.B.C. encourage la candidature de toute personne qualifiée, en particulier celle des femmes, des autochtones, des membres de minorités visibles et des personnes handicapées. Une femme ayant des qualifications exceptionnelles pourrait être nommée à un rang supérieur.

Envoyer votre C.V. et le nom de 3 répondants à:

Valerie Raoul, Directrice
Department of French
University of British Columbia
797 - 1873 East Mall
Vancouver, B.C. V6T 1Z1
Fax: (604) 822-6675
Tél: (604) 822-2879

PROFESSEURE
OU PROFESSEUR
mesure et évaluation

Le Département de pédagogie de la Faculté d'éducation sollicite des candidatures pour un poste de professeure ou de professeur régulier à temps complet en mesure et évaluation pour le 1^{er} décembre 1992.

Profil des fonctions

Enseignement au premier cycle, principalement dans les programmes de formation initiale à l'enseignement au secondaire; supervision de la formation pratique; participation au développement des programmes; enseignement au 2^e cycle et éventuellement au 3^e cycle; recherche s'inscrivant dans le thème éducation et travail.

Exigences

Doctorat en éducation dans les domaines de la mesure et de l'évaluation; expérience d'enseignement ou de travail en milieu scolaire. Des connaissances en fondements de l'éducation ou en intervention éducative et une expérience de travail en milieu scolaire seraient des atouts.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 20 novembre 1992, 16 h. à:

Monsieur le Doyen
Faculté d'éducation
Concours 92-1-23
Université de Sherbrooke
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

N.B. Les conditions de travail sont régies par les conventions collectives en vigueur. L'Université de Sherbrooke respecte le principe d'équité en emploi et elle s'est dotée d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes. Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, la priorité sera accordée aux citoyennes et citoyens canadiens et aux résidentes et résidents permanents.

UNIVERSITÉ
DE-SHERBROOKE

UN PAYS DE CONNAISSANCE

UQAM
L'université actuelleProfesseur-e régulier-ère
en système d'information

Sommaire de la fonction:

- Enseignement dans le domaine des systèmes d'information, spécialement les cours d'analyse de système d'information et les cours de gestion de la technologie de l'information aux trois cycles
- Recherche et participation avec les milieux professionnels au développement de séminaires
- Service à la communauté

Exigences:

- Doctorat en administration dans le domaine des systèmes d'information
- Bonne connaissance de la langue française
- Dossier de recherche dans le domaine

Date d'entrée en fonction: le 1^{er} juin 1993

L'UQAM souscrit à un programme d'accès à l'égalité des femmes en emploi. Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ces postes sont offerts aux citoyen-ne-s canadien-ne-s et aux résident-e-s permanent-e-s.

Traitement: selon la convention collective SPUQ-UQAM

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir un curriculum vitae en français, daté et signé, avant le 6 novembre 1992 à M. Gilles Saint-Amant, directeur, département des sciences administratives, UQAM, C.P. 8888, succ. A, Montréal (Québec) H3C 3P8.

Professeur-e régulier-ère
en finance

Sommaire de la fonction:

- Enseignement et encadrement aux trois cycles dans le domaine de la finance
- Recherche
- Service à la communauté

Exigences:

- Doctorat en finance
- Spécialisation en finance d'entreprise et internationale
- Expérience d'enseignement universitaire

Date d'entrée en fonction: le 1^{er} juin 1993

Professeur-e régulier-ère
en gestion de la technologie

Sommaire de la fonction:

- Enseignement au premier cycle et aux études avancées dans le domaine de la gestion de la technologie et de la recherche fondamentale et appliquée

Exigences:

- Doctorat en administration
- Publications en rapport avec la gestion de la technologie dans des revues spécialisées (avec comités de lecture)
- Expérience de recherche et d'enseignement dans le domaine

Date d'entrée en fonction: le 1^{er} janvier 1993



Université du Québec à Montréal

GATT

L'accord CEE-États-Unis inacceptable pour la France

BIRMINGHAM (Reuter) — François Mitterrand a déclaré hier que l'accord CEE-États-Unis qui se profilait au début de la semaine dans les négociations commerciales du Gatt était inacceptable pour la France.

« Le contenu de cet accord tel qu'il se dessinait ne peut pas convenir à la France et sans doute pas à quelques autres », membres de la Communauté européenne, a dit le chef de l'État français lors d'une conférence à l'issue du sommet européen de Birmingham.

François Mitterrand a également estimé qu'un accord entre la CEE et les États-Unis ne pourrait pas être conclu avant l'élection présidentielle américaine du 3 novembre.

« Je ne pense pas que ce serait votre conclusion », a-t-il répondu à un

journaliste qui lui demandait si un accord interviendrait avant le scrutin.

François Mitterrand a précisé qu'il avait obtenu des modifications des termes de la déclaration finale du sommet de Birmingham qui préservent les intérêts de la France, premier pays agricole de la CEE.

Paris a refusé les exigences des États-Unis de baisse substantielle des exportations de céréales européennes subventionnées et de la production d'oléagineux.

« Le Conseil européen a invité la Commission à poursuivre ses travaux, dans le cadre de son mandat actuel, pour aboutir rapidement à un accord GATT global et équilibré d'ici à la fin de l'année », dit la déclaration finale.

François Mitterrand a insisté pour que la Commission reste dans le cadre de ce mandat, c'est-à-dire qu'elle n'aille pas plus loin que les engagements de réduction des exportations de céréales et d'oléagineux contenus dans la réforme de la politique agricole commune de la CEE (Pac).

Ces réductions ne conviennent pas à Washington qui exige une réduction de l'ordre de 24 % des exportations de céréales de la CEE, chiffre que la France juge inacceptable.

Le premier ministre britannique John Major et le chancelier Helmut Kohl qui, comme prévu n'ont pas voulu exercer de pressions sur François Mitterrand confronté à un monde agricole hostile à l'Europe, se sont toutefois dits plus optimistes sur les perspectives d'un accord au

GATT.

Entamées en 1986, les négociations dites de l'Uruguay Round du GATT destinées à libéraliser le commerce mondial dans une quinzaine de secteurs d'activité économique sont bloquées en raison du différend agricole CEE-États-Unis.

À la veille du sommet de Birmingham, le président américain George Bush, dont la réélection semble compromise selon les sondages, a écrit aux dirigeants européens pour leur expliquer qu'il était allé au bout des concessions possibles.

Ces concessions n'ont jamais été rendues publiques.

George Bush a exhorté les Européens à saisir cette occasion afin d'éviter, a-t-il dit implicitement, une guerre commerciale.

L'accord constitutionnel serait un atout majeur pour le Québec

Gérard Bérubé

TROIS économistes ont signé une étude qui accole un OUI très fort sur l'Accord constitutionnel proposé. Ils poussent plus loin en affirmant que la souveraineté est chose du passé. « Il n'existe plus que l'interdépendance. On n'a le choix entre l'interdépendance gérée en commun ou l'interdépendance subie. »

Ces trois universitaires, Fanny Demers, Michel Demers et Murray Smith, portent, depuis un an et demi, leur étude sur le grand principe de l'union économique et sur la façon d'y intégrer la spécificité des collectivités. Ils oeuvrent au sein du Centre de Droit et de Politique commerciale, un organisme de recherche parrainé par les universités d'Ottawa et de Carleton.

Sans ces transferts aux individus, comment un pays pourrait accepter un fort taux de chômage sans pouvoir réagir par une dévaluation de sa monnaie? », a mis en relief l'économiste.

Pour les économistes du Centre, l'attribution des juridictions au niveau du gouvernement approprié, le renforcement de l'union économique canadienne et le renforcement de la gestion des relations économiques internationales sont trois aspects clés de l'Accord « qui rendront l'économie du Québec et celle du Canada plus compétitives ».

Ils font ressortir, notamment, le fait que l'Accord prévoit la mise sur pied d'un organisme indépendant relevant directement des premiers ministres et qui s'apparente au processus de codécision élaboré par la Communauté européenne. Cet organisme aura principalement pour rôle de trouver les moyens d'éliminer les barrières inter-provinciales. « C'est majeur, insiste Michel Demers. Tous les obstacles au commerce inter-provincial coûtent, au bas mot, entre 6 et 9 milliards \$. Et cette estimation est très conservatrice. »

« Nous évoluons désormais dans un monde où prime l'interdépendance. On ne peut y échapper », a déclaré au DEVOIR Michel Demers, co-signataire de l'étude. Le grand défi est donc, d'une part, de concilier la nécessité d'appartenir à une forte union économique et, d'autre part, le désir de la collectivité québécoise de posséder les leviers nécessaires à la préservation et au développement de sa spécificité. « Nous estimons que l'Accord de Charlottetown en arrive à un juste compromis. »

Pour Michel Demers, sans union monétaire, il est impossible de maintenir une union économique. Et sans mécanismes de transferts fiscaux aux particuliers, il est illusoire d'espérer une union monétaire efficace. Il pointe ainsi du doigt certains des partis du NON qui désirent une décentralisation poussée, soit une application intégrale du rapport Alaire. « Une application intégrale de ce rapport ne servirait pas les intérêts du Québec car il affaiblirait l'union économique canadienne. » En éliminant les transferts fédéraux aux individus, notamment avec le rapatriement de l'assurance-chômage, les mécanismes destinés à parer divers chocs régionaux s'en trouveraient bloqués, mettant ainsi en péril l'indispensable union monétaire. « L'expérience de la CEE est pro-

L'Accord renforcerait également la participation du Québec aux relations économiques internationales. Son input dans la négociation des traités internationaux sera accru.

L'étude aborde également l'impact d'un NON au référendum. « Un NON provoquerait un climat d'incertitude dommageable. À notre avis, il serait impossible de renégocier l'Accord pour en donner plus au Québec. Un NON augmenterait la probabilité de l'indépendance et nous mènera donc, dans un premier temps, à une longue période de débats constitutionnels. »

L'effet sera négatif sur les marchés financiers, qui réagiront en imposant une prime de risque sur les éléments d'actif financier. Il en résultera une augmentation des taux d'intérêt réels (en dollars constants) et un coût du capital plus élevé, ce qui sera néfaste à l'investissement, à l'emploi et à la croissance. La reprise économique tant attendue sera retardée. »

Mitterrand exclut une dévaluation du franc

BIRMINGHAM (Reuter) — Le président François Mitterrand a catégoriquement exclu hier une dévaluation du franc français.

« En aucune circonstance, la France ne dévaluera. Il ne faut pas compter sur elle pour faire des mouvements au sein du Système monétaire européen », a dit le chef de l'État lors d'une conférence de presse à l'issue du sommet européen de Birmingham.

François Mitterrand répondait à une question sur les attaques subies le mois dernier par le franc avant que la Bundesbank ne vienne à le défendre pour lui permettre de maintenir sa parité avec le mark au sein du SME.

Le chef de l'État a assuré à cet égard qu'il n'y avait pas eu de négociations entre lui-même et le chancelier Helmut Kohl sur ce point. La question a relevé des banques centrales de France et d'Allemagne, a-t-il dit, avant de dénoncer en termes très vifs les dangers de la spéculation contre les monnaies.

« Il y a des monstres dévorants, des centaines de milliards de dollars qui se promènent partout, qui appar-

tiennent à personne ou à tout le monde, et qui sont beaucoup plus puissants, semble-t-il, que des États ou certains États, peut-être plus puissants que les institutions internationales, a-t-il estimé.

« Ce qui prouve l'extrême danger que représentent pour la société des hommes ces forces anonymes qui incarnent le capitalisme international », a ajouté le président Mitterrand.

Il a souligné qu'un pays en situation de faiblesse économique permettait « à la spéculation, au jeu de l'argent d'imposer sa loi ». « Ce n'est pas très juste mais c'est aussi une sanction », a-t-il estimé.

« Mais pour un pays comme la France, dont tous les paramètres sont raisonnablement tenus (...) qui sont les meilleurs d'Europe occidentale, au nom de quoi notre monnaie devrait être sanctionnée pour la gestion sage et réussie du gouvernement français », a-t-il dit.

Le chef de l'État français a confirmé qu'il n'avait pas été question à Birmingham d'une éventuelle réforme du SME.

Londres prend un risque

LONDRES (Reuter) — La Grande-Bretagne a baissé hier ses taux d'intérêt, les autorités monétaires cédant aux demandes pressantes des milieux politiques et des dirigeants d'entreprise pour une relance d'une économie qui connaît sa récession la plus longue depuis la grande dépression des années 30.

La Banque d'Angleterre a ramené son taux d'intervention de 9 à 8 % amenant plusieurs grandes banques (Barclays, Midland, Royal Bank of Scotland et Citicorp) à réduire leur taux de base d'un point à 8 %. Les taux britanniques sont ainsi retombés à leur plus bas niveau depuis juin 1988.

Avec un taux de chômage de 10,1 % — le plus haut depuis cinq ans — et un emploi quasiment perdu chaque minute, le gouvernement britannique a décidé de diminuer le coût du loyer de l'argent pour les entreprises et les ménages.

Il a pris dans le même temps un risque avec la livre sterling, qui est sortie du Système monétaire européen le 16 septembre après avoir été vivement attaquée par les spéculateurs.

Dure année pour l'assurance-catastrophe

PARIS (AP) — Plus de 100 inondations, tempêtes, éruptions volcaniques et autres séismes, 52 gros incendies, 49 collisions terrestres, 44 catastrophes maritimes, 28 accidents aériens... En 1991, selon le Centre de documentation et d'information de l'assurance (CDIA), le monde a connu un nombre de catastrophes sans précédent.

assurances.

Parmi les 10 catastrophes les plus coûteuses, trois sont survenues en Europe : la tempête *Undine* qui a soufflé en Grande-Bretagne et en Irlande le 5 janvier (600 millions \$ CAN), les avaries survenues sur la plate-forme Sleipner A, au large de Stavanger en Norvège, le 23 août (400 millions \$ CAN) et l'incendie de l'immeuble du London Underwriting Center à Londres, le 7 août (400 millions \$ CAN).

Dans le domaine financier, le sinistre le plus important a été enregistré au Japon : il s'agit du typhon *Mireille* qui a coûté 6,5 milliards \$ CAN aux

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT

LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA lance un appel de candidatures pour le poste de directeur du développement. La Direction du développement est une des quatre directions du secrétariat de la Société. Elle est chargée de développer les activités de la Société au Canada comme à l'étranger et principalement de régler toutes les questions liées à la collecte de fonds.

La Société est un organisme indépendant sans but lucratif voué au développement du savoir et de la recherche dans le domaine des sciences humaines et dans les autres disciplines scientifiques. Elle rend hommage aux personnes qui ont laissé leur marque dans toutes les sphères du savoir. La Société compte 1 300 membres.

Le/la titulaire de ce nouveau poste relèvera du directeur général et il/elle appuiera les initiatives du Comité de levée de fonds qui sont approuvées par le Conseil de la Société. La Direction du développement est également chargée de faire mieux connaître les activités de la Société au Canada comme à l'étranger. Elle promouvait aussi les activités prévues par le président et par les comités appropriés.

Les candidat(e)s doivent avoir au moins cinq années d'expérience dans la collecte de fonds et fournir des preuves de leur compétence dans ce domaine. Ils/Elles doivent démontrer leur aptitude à la gestion, parler couramment et écrire correctement les deux langues officielles. La préférence sera accordée aux candidat(e)s ayant une vaste expérience dans les domaines suivants : le domaine universitaire; le domaine de la recherche; les rouages de l'administration publique; et la négociation avec des entreprises privées et des organisations non gouvernementales.

La rémunération sera fixée en fonction des titres de compétence et de l'expérience.

Les demandes doivent être accompagnées du curriculum vitae du candidat/de la candidate ainsi que du nom de trois répondants et parvenir au plus tard le 30 octobre 1992 à l'adresse suivante:

Société royale du Canada
C.P. 9734, Ottawa (Ontario) K1G 5J4
Prière d'adresser la correspondance au président. Discrétion assurée.

PARTAGEZ LE RÊVE

Le Centre canadien de technologie créative est un organisme éducatif d'envergure nationale qui cherche à façonner un avenir meilleur en offrant des programmes couronnés d'un prix et axés sur l'excellence, la technologie et l'esprit d'entreprise.

Le Centre est à la recherche d'un représentant commercial de carrière au caractère dynamique afin de recruter de nouveaux parrains pour ses programmes. La candidate ou le candidat doit avoir fait la preuve qu'il possède des aptitudes à la vente et doit pouvoir communiquer avec des cadres supérieurs. La personne choisie ne sera pas tenue de déménager, mais le poste exige de nombreux déplacements. Le fait de parler l'anglais et le français constitue un atout. Veuillez répondre en toute confiance d'ici le 21 octobre.

CCTC, 8 rue Young est, Waterloo, Ont. N2J 2L3



UNIVERSITÉ DE TORONTO

DÉPARTEMENT D'ÉTUDES FRANÇAISES

Le département d'études françaises sollicite des candidatures pour un poste de professeur(e) adjoint(e) en littérature québécoise, menant à la permanence.

Description du poste
Enseignement dans les programmes du département aux trois cycles: encadrement d'étudiants/es de 2e et de 3e cycles.

Exigences
Doctorat en littérature québécoise; formation théorique en analyse du discours ou narratologie ou sémiotique; excellente connaissance de la langue française. Expérience de l'enseignement du français langue seconde et expérience de la recherche universitaire en littérature québécoise. Dossier de publications et aptitude au travail en équipe.

Traitement
Selon expérience et qualifications
Date d'entrée en fonction
Le 1er juillet 1993

Prière de faire parvenir un c.v. accompagné de publications et de trois lettres de recommandation avant le 15 décembre 1992 à M. Paul Perron, directeur, département d'études françaises, Université de Toronto, 7 King's College Circle, Toronto, Ont. M5S 1A1.

L'Université de Toronto respecte une politique d'équité en matière d'emploi et encourage les candidatures de femmes, de personnes d'origine autochtone, de membres de minorités visibles et de personnes handicapées, ainsi que toute autre personne ayant les titres et les qualifications exigés.

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette annonce s'adresse en premier lieu aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA lance un appel de candidatures pour le poste de directeur général. Le/la titulaire de ce poste-clé aide le président, le Comité exécutif et le Conseil à promouvoir les objectifs de la Société, et supervise l'administration courante.

La Société est un organisme indépendant sans but lucratif voué au développement du savoir et de la recherche dans le domaine des sciences humaines et dans les autres disciplines scientifiques. Elle honore les personnes qui ont laissé leur marque dans toutes les sphères du savoir. La Société compte 1 300 membres.

Le directeur général est à la tête d'un secrétariat composé de quatre directions: Administration, Programmes, Développement et Programme canadien des changements à l'échelle du globe. À ce titre, il/elle est chargé(e) de veiller à ce que les décisions du président et des conseils de direction soient exécutées avec toute la rapidité et l'efficacité nécessaires. Il/elle est en outre responsable de l'administration financière des activités et des investissements, de la dissémination des renseignements aux agents et aux membres de la Société et agit comme intermédiaire auprès d'autres organismes canadiens et internationaux. Il/elle est également le/la représentant(e) officiel(le) de la Société.

Les candidat(e)s doivent pouvoir démontrer leurs aptitudes en gestion et en communication, parler couramment et écrire correctement les deux langues officielles du Canada. La préférence sera accordée aux candidat(e)s ayant une vaste expérience dans les domaines suivants: le domaine universitaire; le domaine de la recherche; les rouages de l'administration publique; et la négociation avec des entreprises privées et des organisations non gouvernementales.

La rémunération sera fixée en fonction des titres de compétence et de l'expérience.

Les demandes doivent être accompagnées du curriculum vitae du candidat/de la candidate ainsi que du nom de trois répondants et parvenir au plus tard le 30 octobre 1992 à l'adresse suivante:

Société royale du Canada
C.P. 9734, Ottawa (Ontario) K1G 5J4
Prière d'adresser la correspondance au président. Discrétion assurée.

Information



Ville de Montréal

Assemblée du Conseil

La prochaine assemblée du Conseil aura lieu le lundi 19 octobre 1992, à 19 heures.

L'hôtel de ville de Montréal est situé au 275, rue Notre-Dame Est (métro Champ-de-Mars).

Parmi les points à l'ordre du jour, soulignons les suivants:

Participation financière de 15 000 \$ de la Ville à la campagne d'économie de l'eau potable 1992 de l'Association québécoise des techniques de l'eau (AQTE).

Nomination de la mairesse suppléante ou du maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 1992 et janvier 1993.

Modifications à la charte de la Ville de Montréal.

Soutien financier annuel de 20 000 \$ à divers organismes, pour les années 1992, 1993 et 1994.

Le 17 octobre 1992

Le greffier de la Ville, Léon Laberge

VIVRE MONTRÉAL ET EN PARLER

Ciel 98.5

Cette année, écoutez CIEL!
ET PARCOUREZ LE MONDE!

MAROC

IDENTIFIEZ
5 MOTS PASSEPORT

TIRAGE LE 30 OCTOBRE 1992



MOTS PASSEPORT	DATE DE DIFFUSION	REPLISSEZ ET RETOURNEZ À: CIEL, C.P. 98.5, LONGUEUIL J4H 3Z3
		NOM _____ PRÉNOM _____
		ADRESSE _____
		VILLE _____ CODE POSTAL _____
		TELEPHONE _____
COUPON ORIGINAL OBLIGATOIRE PHOTOCOPIE REFUSÉE		QUESTION D'HABILITÉ À COMPLÉTER 90 + 8.5 = _____

LE DEVOIR

exotik
tours



CENTRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT DES PRODUITS MARINS INC

Directeur-e de la recherche

Ce poste est ouvert aux hommes et aux femmes également

Le Centre de recherche et de développement des produits marins inc. sollicite des candidatures pour le poste de directeur-e de la recherche. Cette personne est responsable de la direction scientifique, de la coordination, de la supervision et du développement des activités de recherche et travaille avec des technicien-ne-s qui sont sous sa responsabilité. Les tâches comprennent aussi la liaison avec les usines de transformation et avec les agences gouvernementales pour l'obtention de contrats. Le salaire est compétitif et le poste, d'une durée de cinq (5) ans, est renouvelable.

Exigences: Doctorat en sciences et technologie des aliments ou domaine relié et 3 ans d'expérience; la maîtrise avec expérience dans la recherche et en administration sera considérée; maîtrise du français et de l'anglais; habilité à communiquer et en management; expérience en contrôle de la qualité et en transformation des produits marins est souhaitable. Envoyer curriculum vitae, relevé de notes universitaires et trois références à:

M. Guy Rioux, directeur administratif
CRDPM Inc
Case postale 2000
Shippagan, NB
E0B 2P0
Téléphone: (506) 336-9618
Télécopieur: (506) 336-0993

Le concours se termine le 15 novembre 1992.

Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyen-ne-s canadien-ne-s et aux résident-e-s permanent-e-s seulement.

AVIS PUBLICS

VENTES EN JUSTICE

Conditions et renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé.
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO: 505-02-003307-927. SOCIÉTÉ EN COMMUNDEMENT LE BIENVEILLANT, Partie demanderesse, vs. PIERRE ROY et GILLES LAFOND, Partie défenderesse. AVIS PUBLIC EST DONNÉ que le 28 octobre 1992, à 13h30, au domicile de la partie défenderesse, soit 6250 rue Bienville, app. 304-B, Brossard, (Québec), seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1. l'élévateur 29", de marque Ultra; 1. lecteur de carte à puce de marque Techni; 1. registre préamplificateur de marque Techni; 2. haut-parleurs de marque Cerwin-Vega; 2. guitares acoustiques; 1. véhicule automobile Pontiac Grand Am, 89, de couleur rouge, immatriculé au Québec JYE 8884. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. ST-HUBERT, huissier de Justice, 1405, rue de la Montagne, Québec, 15 octobre 1992. Informations: (514) 445-4899.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC, NO: 505-02-1083-921. C. S. S. Demanderesse, vs. SERGE BRABANT, Défendeur. Le 27 octobre 1992, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 8110, route 148, en la cité Ste-Scholastique, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. congélateur; 1. lave-vaisselle; 1. four micro-ondes; 1. réfrigérateur; 1. motocylette Honda 250, 1977. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE CERTIFIÉ. FILION & ASSOCIÉS, huissiers, 110, rue de la Montagne, Québec, 15 octobre 1992. Informations: (514) 445-4899.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR MUNICIPALE DE MIRABEL, NO: C91A-048244, C91A-048243, C91A-047519, C91A-047518, C91A-047517, C91A-047516, C91A-047515, C91A-047514, C91A-047513, C91A-047512, C91A-047511, C91A-047510, C91A-047509, C91A-047508, C91A-047507, C91A-047506, C91A-047505, C91A-047504, C91A-047503, C91A-047502, C91A-047501, C91A-047500, C91A-047499, C91A-047498, C91A-047497, C91A-047496, C91A-047495, C91A-047494, C91A-047493, C91A-047492, C91A-047491, C91A-047490, C91A-047489, C91A-047488, C91A-047487, C91A-047486, C91A-047485, C91A-047484, C91A-047483, C91A-047482, C91A-047481, C91A-047480, C91A-047479, C91A-047478, C91A-047477, C91A-047476, C91A-047475, C91A-047474, C91A-047473, C91A-047472, C91A-047471, C91A-047470, C91A-047469, C91A-047468, C91A-047467, C91A-047466, C91A-047465, C91A-047464, C91A-047463, C91A-047462, C91A-047461, C91A-047460, C91A-047459, C91A-047458, C91A-047457, C91A-047456, C91A-047455, C91A-047454, C91A-047453, C91A-047452, C91A-047451, C91A-047450, C91A-047449, C91A-047448, C91A-047447, C91A-047446, C91A-047445, C91A-047444, C91A-047443, C91A-047442, C91A-047441, C91A-047440, C91A-047439, C91A-047438, C91A-047437, C91A-047436, C91A-047435, C91A-047434, C91A-047433, C91A-047432, C91A-047431, C91A-047430, C91A-047429, C91A-047428, C91A-047427, C91A-047426, C91A-047425, C91A-047424, C91A-047423, C91A-047422, C91A-047421, C91A-047420, C91A-047419, C91A-047418, C91A-047417, C91A-047416, C91A-047415, C91A-047414, C91A-047413, C91A-047412, C91A-047411, C91A-047410, C91A-047409, C91A-047408, C91A-047407, C91A-047406, C91A-047405, C91A-047404, C91A-047403, C91A-047402, C91A-047401, C91A-047400, C91A-047399, C91A-047398, C91A-047397, C91A-047396, C91A-047395, C91A-047394, C91A-047393, C91A-047392, C91A-047391, C91A-047390, C91A-047389, C91A-047388, C91A-047387, C91A-047386, C91A-047385, C91A-047384, C91A-047383, C91A-047382, C91A-047381, C91A-047380, C91A-047379, C91A-047378, C91A-047377, C91A-047376, C91A-047375, C91A-047374, C91A-047373, C91A-047372, C91A-047371, C91A-047370, C91A-047369, C91A-047368, C91A-047367, C91A-047366, C91A-047365, C91A-047364, C91A-047363, C91A-047362, C91A-047361, C91A-047360, C91A-047359, C91A-047358, C91A-047357, C91A-047356, C91A-047355, C91A-047354, C91A-047353, C91A-047352, C91A-047351, C91A-047350, C91A-047349, C91A-047348, C91A-047347, C91A-047346, C91A-047345, C91A-047344, C91A-047343, C91A-047342, C91A-047341, C91A-047340, C91A-047339, C91A-047338, C91A-047337, C91A-047336, C91A-047335, C91A-047334, C91A-047333, C91A-047332, C91A-047331, C91A-047330, C91A-047329, C91A-047328, C91A-047327, C91A-047326, C91A-047325, C91A-047324, C91A-047323, C91A-047322, C91A-047321, C91A-047320, C91A-047319, C91A-047318, C91A-047317, C91A-047316, C91A-047315, C91A-047314, C91A-047313, C91A-047312, C91A-047311, C91A-047310, C91A-047309, C91A-047308, C91A-047307, C91A-047306, C91A-047305, C91A-047304, C91A-047303, C91A-047302, C91A-047301, C91A-047300, C91A-047299, C91A-047298, C91A-047297, C91A-047296, C91A-047295, C91A-047294, C91A-047293, C91A-047292, C91A-047291, C91A-047290, C91A-047289, C91A-047288, C91A-047287, C91A-047286, C91A-047285, C91A-047284, C91A-047283, C91A-047282, C91A-047281, C91A-047280, C91A-047279, C91A-047278, C91A-047277, C91A-047276, C91A-047275, C91A-047274, C91A-047273, C91A-047272, C91A-047271, C91A-047270, C91A-047269, C91A-047268, C91A-047267, C91A-047266, C91A-047265, C91A-047264, C91A-047263, C91A-047262, C91A-047261, C91A-047260, C91A-047259, C91A-047258, C91A-047257, C91A-047256, C91A-047255, C91A-047254, C91A-047253, C91A-047252, C91A-047251, C91A-047250, C91A-047249, C91A-047248, C91A-047247, C91A-047246, C91A-047245, C91A-047244, C91A-047243, C91A-047242, C91A-047241, C91A-047240, C91A-047239, C91A-047238, C91A-047237, C91A-047236, C91A-047235, C91A-047234, C91A-047233, C91A-047232, C91A-047231, C91A-047230, C91A-047229, C91A-047228, C91A-047227, C91A-047226, C91A-047225, C91A-047224, C91A-047223, C91A-047222, C91A-047221, C91A-047220, C91A-047219, C91A-047218, C91A-047217, C91A-047216, C91A-047215, C91A-047214, C91A-047213, C91A-047212, C91A-047211, C91A-047210, C91A-047209, C91A-047208, C91A-047207, C91A-047206, C91A-047205, C91A-047204, C91A-047203, C91A-047202, C91A-047201, C91A-047200, C91A-047199, C91A-047198, C91A-047197, C91A-047196, C91A-047195, C91A-047194, C91A-047193, C91A-047192, C91A-047191, C91A-047190, C91A-047189, C91A-047188, C91A-047187, C91A-047186, C91A-047185, C91A-047184, C91A-047183, C91A-047182, C91A-047181, C91A-047180, C91A-047179, C91A-047178, C91A-047177, C91A-047176, C91A-047175, C91A-047174, C91A-047173, C91A-047172, C91A-047171, C91A-047170, C91A-047169, C91A-047168, C91A-047167, C91A-047166, C91A-047165, C91A-047164, C91A-047163, C91A-047162, C91A-047161, C91A-047160, C91A-047159, C91A-047158, C91A-047157, C91A-047156, C91A-047155, C91A-047154, C91A-047153, C91A-047152, C91A-047151, C91A-047150, C91A-047149, C91A-047148, C91A-047147, C91A-047146, C91A-047145, C91A-047144, C91A-047143, C91A-047142, C91A-047141, C91A-047140, C91A-047139, C91A-047138, C91A-047137, C91A-047136, C91A-047135, C91A-047134, C91A-047133, C91A-047132, C91A-047131, C91A-047130, C91A-047129, C91A-047128, C91A-047127, C91A-047126, C91A-047125, C91A-047124, C91A-047123, C91A-047122, C91A-047121, C91A-047120, C91A-047119, C91A-047118, C91A-047117, C91A-047116, C91A-047115, C91A-047114, C91A-047113, C91A-047112, C91A-047111, C91A-047110, C91A-047109, C91A-047108, C91A-047107, C91A-047106, C91A-047105, C91A-047104, C91A-047103, C91A-047102, C91A-047101, C91A-047100, C91A-047099, C91A-047098, C91A-047097, C91A-047096, C91A-047095, C91A-047094, C91A-047093, C91A-047092, C91A-047091, C91A-047090, C91A-047089, C91A-047088, C91A-047087, C91A-047086, C91A-047085, C91A-047084, C91A-047083, C91A-047082, C91A-047081, C91A-047080, C91A-047079, C91A-047078, C91A-047077, C91A-047076, C91A-047075, C91A-047074, C91A-047073, C91A-047072, C91A-047071, C91A-047070, C91A-047069, C91A-047068, C91A-047067, C91A-047066, C91A-047065, C91A-047064, C91A-047063, C91A-047062, C91A-047061, C91A-047060, C91A-047059, C91A-047058, C91A-047057, C91A-047056, C91A-047055, C91A-047054, C91A-047053, C91A-047052, C91A-047051, C91A-047050, C91A-047049, C91A-047048, C91A-047047, C91A-047046, C91A-047045, C91A-047044, C91A-047043, C91A-047042, C91A-047041, C91A-047040, C91A-047039, C91A-047038, C91A-047037, C91A-047036, C91A-047035, C91A-047034, C91A-047033, C91A-047032, C91A-047031, C91A-047030, C91A-047029, C91A-047028, C91A-047027, C91A-047026, C91A-047025, C91A-047024, C91A-047023, C91A-047022, C91A-047021, C91A-047020, C91A-047019, C91A-047018, C91A-047017, C91A-047016, C91A-047015, C91A-047014, C91A-047013, C91A-047012, C91A-047011, C91A-047010, C91A-047009, C91A-047008, C91A-047007, C91A-047006, C91A-047005, C91A-047004, C91A-047003, C91A-047002, C91A-047001, C91A-047000, C91A-046999, C91A-046998, C91A-046997, C91A-046996, C91A-046995, C91A-046994, C91A-046993, C91A-046992, C91A-046991, C91A-046990, C91A-046989, C91A-046988, C91A-046987, C91A-046986, C91A-046985, C91A-046984, C91A-046983, C91A-046982, C91A-046981, C91A-046980, C91A-046979, C91A-046978, C91A-046977, C91A-046976, C91A-046975, C91A-046974, C91A-046973, C91A-046972, C91A-046971, C91A-046970, C91A-046969, C91A-046968, C91A-046967, C91A-046966, C91A-046965, C91A-046964, C91A-046963, C91A-046962, C91A-046961, C91A-046960, C91A-046959, C91A-046958, C91A-046957, C91A-046956, C91A-046955, C91A-046954, C91A-046953, C91A-046952, C91A-046951, C91A-046950, C91A-046949, C91A-046948, C91A-046947, C91A-046946, C91A-046945, C91A-046944, C91A-046943, C91A-046942, C91A-046941, C91A-046940, C91A-046939, C91A-046938, C91A-046937, C91A-046936, C91A-046935, C91A-046934, C91A-046933, C91A-046932, C91A-046931, C91A-046930, C91A-046929, C91A-046928, C91A-046927, C91A-046926, C91A-046925, C91A-046924, C91A-046923, C91A-046922, C91A-046921, C91A-046920, C91A-046919, C91A-046918, C91A-046917, C91A-046916, C91A-046915, C91A-046914, C91A-046913, C91A-046912, C91A-046911, C91A-046910, C91A-046909, C91A-046908, C91A-046907, C91A-046906, C91A-046905, C91A-046904, C91A-046903, C91A-046902, C91A-046901, C91A-046900, C91A-046899, C91A-046898, C91A-046897, C91A-046896, C91A-046895, C91A-046894, C91A-046893, C91A-046892, C91A-046891, C91A-046890, C91A-046889, C91A-046888, C91A-046887, C91A-046886, C91A-046885, C91A-046884, C91A-046883, C91A-046882, C91A-046881, C91A-046880, C91A-046879, C91A-046878, C91A-046877, C91A-046876, C91A-046875, C91A-046874, C91A-046873, C91A-046872, C91A-046871, C91A-046870, C91A-046869, C91A-046868, C91A-046867, C91A-046866, C91A-046865, C91A-046864, C91A-046863, C91A-046862, C91A-046861, C91A-046860, C91A-046859, C91A-046858, C91A-046857, C91A-046856, C91A-046855, C91A-046854, C91A-046853, C91A-046852, C91A-046851, C91A-046850, C91A-046849, C91A-046848, C91A-046847, C91A-046846, C91A-046845, C91A-046844, C91A-046843, C91A-046842, C91A-046841, C91A-046840, C91A-046839, C91A-046838, C91A-046837, C91A-046836, C91A-046835, C91A-046834, C91A-046833, C91A-046832, C91A-046831, C91A-046830, C91A-046829, C91A-046828, C91A-046827, C91A-046826, C91A-046825, C91A-046824, C91A-046823, C91A-046822, C91A-046821, C91A-046820, C91A-046819, C91A-046818, C91A-046817, C91A-046816, C91A-046815, C91A-046814, C91A-046813, C91A-046812, C91A-046811, C91A-046810, C91A-046809, C91A-046808, C91A-046807, C91A-046806, C91A-046805, C91A-046804, C91A-046803, C91A-046802, C91A-046801, C91A-046800, C91A-046799, C91A-046798, C91A-046797, C91A-046796, C91A-046795, C91A-046794, C91A-046793, C91A-046792, C91A-046791, C91A-046790, C91A-046789, C91A-046788, C91A-046787, C91A-046786, C91A-046785, C91A-046784, C91A-046783, C91A-046782, C91A-046781, C91A-046780, C91A-046779, C91A-046778, C91A-046777, C91A-046776, C91A-046775, C91A-046774, C91A-046773, C91A-046772, C91A-046771, C91A-046770, C91A-046769, C91A-046768, C91A-046767, C91A-046766, C91A-046765, C91A-046764, C91A-046763, C91A-046762, C91A-046761, C91A-046760, C91A-046759, C91A-046758, C91A-046757, C91A-046756, C91A-046755, C91A-046754, C91A-046753, C91A-046752, C91A-046751, C91A-046750, C91A-046749, C91A-046748, C91A-046747, C91A-046746, C91A-046745, C91A-046744, C91A-046743, C91A-046742, C91A-046741, C91A-046740, C91A-046739, C91A-046738, C91A-046737, C91A-046736, C91A-046735, C91A-046734, C91A-046733, C91A-046732, C91A-046731, C91A-046730, C91A-046729, C91A-046728, C91A-046727, C91A-046726, C91A-046725, C91A-046724, C91A-046723, C91A-046722, C91A-046721, C91A-046720, C91A-046719, C91A-046718, C91A-046717, C91A-046716, C91A-046715, C91A-046714, C91A-046713, C91A-046712, C91A-046711, C91A-046710, C91A-046709, C91A-046708, C91A-046707, C91A-046706, C91A-046705, C91A-046704, C91A-046703, C91A-046702, C91A-046701, C91A-046700, C91A-046699, C91A-046698, C91A-046697, C91A-046696, C91A-046695, C91A-046694, C91A-046693, C91A-046692, C91A-046691, C91A-046690, C91A-046689, C91A-046688, C91A-046687, C91A-046686, C91A-046685, C91A-046684, C91A-046683, C91A-046682, C91A-046681, C91A-046680, C91A-046679, C91A-046678, C91A-046677, C91A-046676, C91A-046675, C91A-046674, C91A-046673, C91A-046672, C91A-046671, C91A-046670, C91A-046669, C91A-046668, C91A-046667, C91A-046666, C91A-046665, C91A-046664, C91A-046663, C91A-046662, C91A-046661, C91A-046660, C91A-046659, C91A-046658, C91A-046657, C91A-046656, C91A-046655, C91A-046654, C91A-046653, C91A-046652, C91A-046651, C91A-046650, C91A-046649, C91A-046648, C91A-046647, C91A-046646, C91A-046645, C91A-046644, C91A-046643, C91A-046642, C91A-046641, C91A-046640, C91A-046639, C91A-046638, C91A-046637, C91A-046636, C91A-046635, C91A-046634, C91A-046633, C91A-046632, C91A-046631, C91A-046630, C91A-046629, C91A-046628, C91A-046627, C91A-046626, C91A-046625, C91A-046624, C91A-046623, C91A-046622, C91A-046621, C91A-046620, C91A-046619, C91A-046618, C91A-046617, C91A-046616, C91A-046615, C91A-046614, C91A-046613, C91A-046612, C91A-046611, C91A-046610, C91A-046609, C91A-046608, C91A-046607, C91A-046606, C91A-046605, C91A-046604, C91A-046603, C91A-046602, C91A-046601, C91A-046600, C91A-046599, C91A-046598, C91A-046597, C91A-046596, C91A-046595, C91A-046594, C91A-046593, C91A-046592, C91A-046591, C91A-046590, C91A-046589, C91A-046588, C91A-046587, C91A-046586, C91A-046585, C91A-046584, C91A-046583, C91A-046582, C91A-046581, C91A-046580, C91A-046579, C91

AVIS PUBLICS

RECYX INC.
AVIS est par les présentes donné que RECYX INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre conformément aux dispositions de la loi sur les compagnies (Québec). Le

siège social de cette compagnie est situé à Contrecoeur, province de Québec.
Montréal, le 7 octobre 1992.
Les procureurs de la compagnie, GUY & GILBERT

Travaux publics Canada Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

Travaux publics Canada, agissant pour le compte de la Cour fédérale du Canada, demande des offres de location pour loger ses installations à Montréal.

SUPERFICIE

Environ 6 379,7 mètres carrés d'espace utilisable, réparti en espaces à usage de bureaux et de salles d'audience. D'autres espaces adjacents, en cours de bail, seront requis. Vingt (20) places de stationnement intérieur sont également requises.

TERME

Le bail commencera le 1er janvier 1994 pour un terme de dix (10) ans avec deux (2) options de prolongation de cinq (5) années chacune.

PÉRIMÈTRE

Seules les propositions relatives à des édifices existants seront analysées. Les locaux offerts doivent se trouver dans des édifices respectant les normes prescrites dans les documents de soumission, lesquels sont situés dans le périmètre suivant:

NORD: boul. René-Lévesque;
SUD: rue de La Commune;
EST: rue St-Denis; et
OUEST: rue McGill et Côte du Beaver Hall.

SÉCURITÉ

Les espaces de la Cour fédérale du Canada doivent être très sécuritaires et, par conséquent, sont sujets à l'évaluation de la Gendarmerie Royale du Canada (G.R.C.).

INSTRUCTIONS

Les soumissions cachetées pour la location de locaux, adressées au Gestionnaire régional, Politique et administration des marchés, Travaux publics Canada, région du Québec, Complexe Guy-Favreau, 200 boul. René-Lévesque Ouest, Tour Est, 6e étage, MONTRÉAL (Québec) H2Z 1X4 (courrier: pièce 702-14) seront reçues jusqu'à 15:00 heures, à la date déterminée. On peut se procurer les documents de soumission à l'adresse ci-dessus, téléphone: (514) 496-3388, télécopieur: (514) 496-3355.

PROPOSITION NO: 3921-478-1
NO DE PROJET: A4-645111 (5275-528361)

Il ne sera tenu compte que des offres présentées sur les documents fournis par le Ministère, remplis selon les conditions établies.

DATE LIMITE: 6 novembre 1992

POUR INFORMATION: Martin Vallée, Adm. A.
Denis St-Onge, Adm. A., F.R.I., A.L.O.

TÉLÉPHONES: (514) 496-3327
(514) 496-3321

NOTES: Travaux publics Canada se réserve le droit d'accepter l'offre qu'elle juge la plus basse ou non, ou peut rejeter une quelconque ou toutes les offres.

Canada

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie 2625-3120 QUÉBEC INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
MONTREAL, 5 octobre 1992
FLENN, RIVARD, avocats
Procureurs de la compagnie.

NRG LONDON REINSURANCE COMPANY LIMITED
LIBÉRATION D'ACTE
AVIS est par les présentes donné, conformément à la Loi sur les sociétés d'assurances, que NRG LONDON REINSURANCE COMPANY LIMITED demandera au Surintendant des

institutions financières, le 29 décembre 1992 ou après, la libération de son acte au Canada. Tout assuré qui s'oppose à cette libération doit déposer son opposition auprès du Surintendant des institutions financières ou plus tard le 29 décembre 1992.
Montréal, le 26 septembre 1992.
ROBERT PARIZEAU
L'Agent principal au Canada.

NGUYEN, THUY QUYNH
PRENEZ AVIS que NGUYEN, THUY QUYNH, résident et domiciliée au 321 Kanston, Villa Mont-Royal, Québec, s'adressera au Ministère de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en

celui de NGUYEN, THUY QUYNH VIVIANE.
Montréal, le 09 octobre 1992.
THUC D.D. DUONG, avocate.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: Réjeanne Giroux
(n.s. 233-035-342)
8664 Baswood, #1
Pierrefonds, Québec
H9V 1T1

AVIS AUX CRÉANCIERS D'UNE ASSEMBLÉE
AVIS est par la présente donné que la

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 102(4)
Dans l'affaire de la faillite de: 167788 CANADA INC., corporation légalement constituée, ayant fait affaires sous la raison sociale de "Robillard - Asselin Ent.", ayant son siège social au 8701, rue Montsieur, app. 4 à Anjou, Québec, H1J 2A7, et par la suite au 17, rue De L'Intanterie à Blainville, Québec, J7C 5A2.

FAILLITE
AVIS est par les présentes donné qu'une ordonnance de séquestre a été rendue contre 167788 CANADA INC. "Robillard - Asselin Ent." le 14 septembre 1992 et que la faillite est rétroactive à la date du dépôt de la requête, soit le 10 août 1992. La première assemblée des créanciers sera tenue le 28 octobre 1992 à 11h30, au bureau du syndic, 600, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1900, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec.
DATE DE MONTREAL, le 13ème jour d'octobre 1992.
RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic
ROLAND CHÉRIEN
Responsable de l'actif
600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900
Montréal, Québec, H3B 4L8
Tél. (514) 879-1385

débitrice s'ajoute et déposé une cession le 5 octobre 1992; que la première assemblée des créanciers sera tenue le 22 octobre 1992, à 10h15, au bureau du syndic, 1085 rue St-Alexandre, #400, Montréal, Québec, D0L 1S5, au bureau du syndic, 58, rue St-Charles ouest, dans la ville de Longueuil, dans la province de Québec.
DATE DE LONGUEUIL, le 13e jour d'octobre 1992.
RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic
CLAUDE TRUDEAU, c.a.
Responsable de l'actif
59, rue St-Charles ouest
Longueuil, Québec J4H 1C5
Tél. (514) 679-5510

Marchand Daoust Inc.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de: ANDRÉ LAJOIE et CLAUDE VINNE
3537, boul. St-Charles
Lachenaie (Québec)

AVIS est par les présentes donné que les sursis débiteurs ont fait cession de leurs biens le 5 octobre 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 27 octobre 1992 à 9 h 45 au bureau du Syndic, 3274 boul. St-Martin Ouest, Suite 203, Laval, Québec, L4L 1C6, le 17 octobre 1992.
Marchand, Daoust Inc., Syndic
3274, boul. St-Martin O. Suite 203
Laval, Québec H7T 1A1
(514) 686-3990/1-800-363-3947

Outremont

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la sous-signe que le règlement numéro:

1177-1 amendement le règlement de zonage numéro 1177 pour modifier les limites des zones C-3 et C-4 apparaissant au plan de zonage,

a été adopté par le Conseil de la Ville d'Outremont à l'assemblée spéciale tenue le 31 août 1992, et qu'il a été soumis aux personnes habiles à voter et réputé avoir été approuvé par elles le 30 septembre 1992, lors de la tenue d'un registre.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau du Greffier de la Ville, 543 chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Outremont, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Le présent règlement entre en vigueur tel que prévu par la Loi.

Donné à Outremont (Québec) ce 17 octobre 1992
Jocelyne Perreault, c.m.a.
Greffier de la Ville

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Article 102(4)

Dans l'affaire de la faillite de: GILLES ROULEAU, imprésario, demeurant au 5695, Terrasse Masson, St-Hubert, Québec J3Y 7G8, faisant affaires sous la raison sociale de «G.R. Communications», à la même adresse.

FAILLITE
AVIS est par les présentes donné que GILLES ROULEAU a déposé une cession le 7 octobre 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 23 octobre 1992 à 13h15, au bureau du syndic, 58, rue St-Charles ouest, dans la ville de Longueuil, dans la province de Québec.

DATE DE LONGUEUIL, le 13e jour d'octobre 1992.
RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic
CLAUDE TRUDEAU, c.a.
Responsable de l'actif
59, rue St-Charles ouest
Longueuil, Québec J4H 1C5
Tél. (514) 679-5510

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de:

2756-5324 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée ayant fait affaires sous les nom et raison sociale de "Boutique d'animaux Place Chamby" au 24, Place Chamby, Chamby (Québec) J3L 2Y7.

FAILLITE
AVIS est par les présentes donné que 2756-5324 QUÉBEC INC. a fait une cession le 8ème jour d'octobre 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 28ème jour d'octobre 1992 à 10h30, au bureau du syndic.

Daté de Greenfield Park, ce 17e jour d'octobre 1992.

Denis Rémillard, c.g.a.
Syndic désigné

Rémillard Moquin Nadeau Inc.

Syndic de faillite
899, boul. Taschereau
Bureau 270
Greenfield Park (Québec)
J4V 2J2
(514) 466-8585

POUR OBTENIR DES CANDIDATISÉS DE QUALITÉ
UTILISER LES
CARRIÈRES ET PROFESSIONS
DU DEVOIR
842-9645

OBJECTIF
23,5 millions \$

Merci de donner

493, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3A 1B6
Tél.: (514) 288-1261



Centraide

LE DON DE CHANGER LES CHOSES



MONTRÉAL

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-010671-897
500-18-000336-928

CAISSE POPULAIRE LA PLAINE, corporation régie par la Loi des caisses d'épargne et de crédit, ayant une succursale au 647, rue Charland, La Plaine; partie demanderesse contre **LES IMMEUBLES M.C.R.P. DEMERS ET FRÈRES INC.**, corporation légalement constituée ayant son siège social au 5136, rue Notre-Dame est à Montréal, et 2617-9424 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 5136, rue Notre-Dame est à Montréal et **SOCIÉTÉ DE PLACEMENT IMMOBILIER C.M. INC.**, corporation légalement constituée ayant son siège social au 5136, rue Notre-Dame est à Montréal et **ALS**; parties défenderesses et le **REGISTRATEUR DE MONTRÉAL**; mis-en-cause.

«Un emplacement situé en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro UN du lot original numéro HUIT (8-Pie 11) du cadastre officiel de la paroisse de Longue-Pointe, division d'enregistrement de Montréal, bornée vers le nord-est par une partie du lot 8-1, vers le sud-est par parties des lots originaux numéros 518 et 519, vers le sud-ouest par partie du lot original numéro 8 et vers le nord-ouest par une partie du lot 8-1 (rue Notre-Dame) et partie par la rue Notre-Dame (montrée à l'origine).
Mesurant soixante-seize pieds et six dixièmes de pied (76.6') dans sa ligne nord-est, deux cent vingt-cinq pieds et cinquante-deux centièmes de pied (225.52') dans sa ligne sud-est, soixante-six pieds et un dixième de pied (66.1') sud-ouest, cent quinze pieds et cinq dixièmes de pied (115.5') et cent neuf pieds et huit dixièmes de pied (109.8') consécutivement dans sa ligne nord-ouest.
Contenant en superficie seize mille cent quatre-vingt-quatre pieds carrés (16,194 p.c.).
Les mesures données ci-dessus sont en mesures anglaises et plus ou moins.
Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant les numéros 5136 et 5144 est, de la rue Notre-Dame, en la ville de Montréal.
Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et plus spécialement sujet à une servitude enregistrée sous le numéro 595338.
La mise à prix est fixée à \$84 325.00 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.
Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue St-Antoine est, local 8.119, le VINGTIÈME (20e) jour de NOVEMBRE 1992, à ONZE heures.

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-012143-911
500-18-000330-929

CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DU FOYER, partie demanderesse contre **LES PLACEMENTS 8475 INC.**, du 5915 Henri-Bourassa ouest, St-Laurent; partie défenderesse et le **REGISTRATEUR DE MONTRÉAL**; mis-en-cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue Nicolet, en la ville de Montréal, et composé comme suit:
a— le lot numéro UN de la resubdivision du lot numéro CINQ CENT QUATORZE de la subdivision officielle du lot original numéro VINGT-TROIS (23-514-1) aux plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporé d'Hochelaga;
b— le lot numéro UN de la resubdivision du lot numéro CINQ CENT SEIZE de la subdivision officielle du lot original numéro VINGT-TROIS (23-516-1) audit cadastre;
c— le lot numéro UN de la resubdivision du lot numéro CINQ CENT QUINZE de la subdivision officielle du lot original numéro VINGT-TROIS (23-515-1) audit cadastre.
Avec la bâtisse dessus construite portant les numéros 1722, 1724 et 1726 de ladite rue Nicolet, dont le mur sud-est est mitoyen. Sujet à une servitude telle que créée aux termes d'un acte enregistré à Montréal sous le numéro 3553062.
Tel que le tout se trouve présentement.

La mise à prix est fixée à 24 900,00 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.
Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue St-Antoine est, local 8.119, le VINGTIÈME (20e) jour de NOVEMBRE 1992, à ONZE heures.

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-006200-925
500-18-000339-920

LA BANQUE TORONTO-DOMINION, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Toronto, Ontario, et une principale place d'affaires dans la province de Québec au 500, rue St-Jacques cité et district de Montréal; partie demanderesse contre **GINETTE ROUSSEAU** résidant et domiciliée au 984 Desjardins, cité et district de Terrebonne et **MICHEL SIGOIN**, résident et domicilié du 805 rue De Bourglois, cité et district de Terre-

bonne, et **SERGE RICHARD**, résident et domicilié au 400 de la Salle, à Boucherville, district de Longueuil; parties défenderesses et le **REGISTRATEUR DE MONTRÉAL**; mis-en-cause.
L'immeuble ci-après décrit, propriété des défendeurs:
«Un emplacement situé en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro DEUX CENT QUATRE-VINGT-SIX de la subdivision officielle du lot original numéro DIX-HUIT (18-288) aux plan et livre de renvoi officiels du Village d'Hochelaga.
Avec la bâtisse dessus érigée portant les numéros 1445 à 1449 de la rue Orféans à Montréal.
Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et plus spécialement sujet à une servitude enregistrée à Montréal sous les numéros 1198077, 2951905 et 1258931.
La mise à prix est fixée à 33 750,00 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.
Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue St-Antoine est, local 8.119, le VINGTIÈME (20e) jour de NOVEMBRE 1992, à DOUZE heures.

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-012143-911
500-18-000330-929

CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DU FOYER, partie demanderesse contre **LES PLACEMENTS 8475 INC.**, du 5915 Henri-Bourassa ouest, St-Laurent; partie défenderesse et le **REGISTRATEUR DE MONTRÉAL**; mis-en-cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue Nicolet, en la ville de Montréal, et composé comme suit:
a— le lot numéro UN de la resubdivision du lot numéro CINQ CENT QUATORZE de la subdivision officielle du lot original numéro VINGT-TROIS (23-514-1) aux plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporé d'Hochelaga;
b— le lot numéro UN de la resubdivision du lot numéro CINQ CENT SEIZE de la subdivision officielle du lot original numéro VINGT-TROIS (23-516-1) audit cadastre;
c— le lot numéro UN de la resubdivision du lot numéro CINQ CENT QUINZE de la subdivision officielle du lot original numéro VINGT-TROIS (23-515-1) audit cadastre.
Avec la bâtisse dessus construite portant les numéros 1696, 1698 et 1700 de ladite rue Nicolet, dont le mur nord-ouest est mitoyen.
Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et plus spécialement sujet à une servitude enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3553062.
La mise à prix est fixée à 24 900,00 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.
Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue St-Antoine est, local 8.119, le VINGTIÈME (20e) jour de NOVEMBRE 1992, à ONZE heures.

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-012142-913
500-18-000332-925

CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DU FOYER, partie demanderesse contre **LES PLACEMENTS 8475 INC.**, du 5915 Henri-Bourassa ouest, St-Laurent; partie défenderesse et le **REGISTRATEUR DE MONTRÉAL**; mis-en-cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue Nicolet, en la ville de Montréal, et composé comme suit:
a— le lot numéro QUATRE de la resubdivision du lot numéro CINQ CENT QUATORZE de la subdivision officielle du lot original numéro VINGT-TROIS (23-514-2) aux plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporé d'Hochelaga;
b— le lot numéro CINQ CENT QUINZE de la subdivision officielle du lot original numéro VINGT-TROIS (23-515-2) aux plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporé d'Hochelaga;
c— le lot numéro CINQ CENT SEIZE de la subdivision officielle du lot original numéro VINGT-TROIS (23-516-2) aux plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporé d'Hochelaga.
Avec la bâtisse dessus construite portant les numéros 1704, 1706 et 1708 de ladite rue Nicolet, dont le mur nord-ouest est mitoyen.
Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et plus spécialement sujet à une servitude enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3553062.
La mise à prix est fixée à 24 900,00 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.
Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue St-Antoine est, local 8.119, le VINGTIÈME (20e) jour de NOVEMBRE 1992, à DIX heures TRENTE.

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-012142-913
500-18-000332-925

CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DU FOYER, partie demanderesse contre **LES PLACEMENTS 8475 INC.**, du 5915 Henri-Bourassa ouest, St-Laurent; partie défenderesse et le **REGISTRATEUR DE MONTRÉAL**; mis-en-cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue Nicolet, en la ville de Montréal, et composé comme suit:
a— le lot numéro QUATRE de la resubdivision du lot numéro CINQ CENT QUATORZE de la subdivision officielle du lot original numéro VINGT-TROIS (23-514-2) aux plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporé d'Hochelaga;
b— le lot numéro CINQ CENT QUINZE de la subdivision officielle du lot original numéro VINGT-TROIS (23-515-2) aux plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporé d'Hochelaga;
c— le lot numéro CINQ CENT SEIZE de la subdivision officielle du lot original numéro VINGT-TROIS (23-516-2) aux plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporé d'Hochelaga.
Avec la bâtisse dessus construite portant les numéros 1704, 1706 et 1708 de ladite rue Nicolet, dont le mur nord-ouest est mitoyen.
Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et plus spécialement sujet à une servitude enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3553062.
La mise à prix est fixée à 24 900,00 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.
Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue St-Antoine est, local 8.119, le VINGTIÈME (20e) jour de NOVEMBRE 1992, à DIX heures TRENTE.

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-012142-913
500-18-000332-925

CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DU FOYER, partie demanderesse contre **LES PLACEMENTS 8475 INC.**, du 5915 Henri-Bourassa ouest, St-Laurent; partie défenderesse et le **REGISTRATEUR DE MONTRÉAL**; mis-en-cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue Nicolet, en la ville de Montréal, et composé comme suit:
a— le lot numéro CINQ CENT QUATORZE de la subdivision officielle du lot original numéro VINGT-TROIS (23-514-2) aux plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporé d'Hochelaga;
b— le lot numéro CINQ CENT QUINZE de la subdivision officielle du lot original numéro VINGT-TROIS (23-515-2) aux plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporé d'Hochelaga;
c— le lot numéro CINQ CENT SEIZE de la subdivision officielle du lot original numéro VINGT-TROIS (23-516-2) aux plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporé d'Hochelaga.
Avec la bâtisse dessus construite portant les numéros 1704, 1706 et 1708 de ladite rue Nicolet, dont le mur nord-ouest est mitoyen.
Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et plus spécialement sujet à une servitude enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3553062.
La mise à prix est fixée à 24 900,00 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.
Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue St-Antoine est, local 8.119, le VINGTIÈME (20e) jour de NOVEMBRE 1992, à DIX heures TRENTE.

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-012142-913
500-18-000332-925

CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DU FOYER, partie demanderesse contre **LES PLACEMENTS 8475 INC.**, du 5915 Henri-Bourassa ouest, St-Laurent; partie défenderesse et le **REGISTRATEUR DE MONTRÉAL**; mis-en-cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue Nicolet, en la ville de Montréal, et composé comme suit:
a— le lot numéro CINQ CENT QUATORZE de la subdivision officielle du lot original numéro VINGT-TROIS (23-514-2) aux plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporé d'Hochelaga;
b— le lot numéro CINQ CENT QUINZE de la subdivision officielle du lot original numéro VINGT-TROIS (23-515-2) aux plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporé d'Hochelaga;
c— le lot numéro CINQ CENT SEIZE de la subdivision officielle du lot original numéro VINGT-TROIS (23-516-2) aux plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporé d'Hochelaga.
Avec la bâtisse dessus érigée portant les numéros 1716, 1718 et 1720 de ladite rue Nicolet, dont le mur nord-est est mitoyen.
Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et plus spécialement sujet à une servitude enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3553062.
La mise à prix est fixée à 24 900,00 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.
Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue St-Antoine est, local 8.119, le VINGTIÈME (20e) jour de NOVEMBRE 1992, à DIX heures TRENTE.

(23e) jour de NOVEMBRE 1992, à ONZE heures TRENTE.

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-012143-911
500-18-000333-923

CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DU FOYER, partie demanderesse contre **LES PLACEMENTS 8475 INC.**, du 5915 Henri-Bourassa ouest, St-Laurent; partie défenderesse et le **REGISTRATEUR DE MONTRÉAL**; mis-en-cause.

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

RÉSIDENCES DE PRESTIGE

Montréal
et
Montréal
Métropolitain



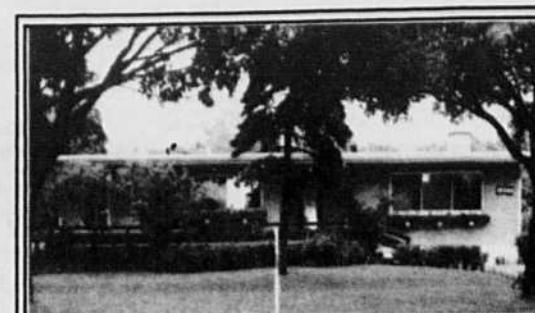
VILLÉ ST-LAURENT — CONDO PRESTIGIEUX
Châteaux de Casson, condo unique de 3000 pi.ca. au 15e et 80 pi. de face sud sur Montréal. 2 serres, 2 balcons, chauffage radiant. Architecture, décoration et design professionnels, 2 garages, taxes très basses, train de banlieue à proximité. Pour clients sérieux.
A VOIR! 695 000 \$ (514) 744-6806



DUVERNAY VAL DES ARBRES
Architecture nouvelle (70 x 30). Design intérieur spécial. Unique à Duvernay. Confort assuré.
395 000\$
GISELE L'ESPÉRANCE Le Permanent **661-5220 (bur.) 661-4019 (rés.)**



AUBAINE À FABREVILLE
Incomparable! Impeccable! Inouïable! "Vivre à la campagne". Maison exceptionnelle, style canadien, 3 + 1 c.c., foyer, piscine creusée, 2 garages séparés. Terrain 35 726 pi. ca.
399 000\$ réduit à 299 000\$
CAROLE ROCHON — TONY MODAFFERI
RE/MAX 2001 INC. **625-7001**



AHUNTSIC
Très grande propriété 63 x 25. Intérieur unique, 2 foyers, 3 s/séjour, 3 s/bains. Piscine creusée, face au parc.
PIERRE HUDON, LA CAPITALE CRTR
382-8000



DOMAINE LAC BROME
Maison centenaire rénovée, 9 pièces, 2 salles de bain, grange ou garage. Magnifiquement paysagé, étang, ruisseau, 63 acres. Paradis de chevreuils, perdrix et canards sauvages. N.B. Agents s'abstenir.
375 000 \$
André Gaudreau (514) 372-5277



ST-HILAIRE
30 min. de Montréal, site exceptionnel sur la montagne. Maison ancestrale en pierre, 200 ans. Verger. Terrain 65 800 pi.ca. 264 000 \$.
JEAN DEBANÉ
342-1968



6456 ST-CHARLES-SUR-RICHÉLIEU
Près de Montréal, 12 pièces, 4 c.c., 3 salles de bain, garage, quai, bord de l'eau 170 pieds. 360 000\$
AURÉLIE BEAUREGARD
TRANS-ACTION MULTI-SERVICES INC. COURTIER
BUR.: (514) 773-8424 RÉS.: (514) 773-2799



VILLE DE LORRAINE
Maison de prestige, très grandes pièces, sous-sol fini très luxueux avec s/bains. Piscine chauffée, syst. d'irrigation, intercom, air climatisé, syst. d'alarme.
À vendre tout meublé, meubles neufs et modernes. Pas d'agent.
965-0219

Extérieur
de
Montréal

101
Propriétés à vendre

101
Propriétés à vendre

101
Propriétés à vendre

101
Propriétés à vendre

101
Propriétés à vendre

101
Propriétés à vendre

101
Propriétés à vendre

101
Propriétés à vendre

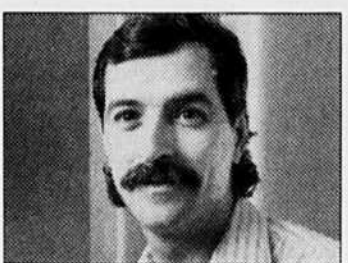
103
Condominiums Co-propriétés

Une réduction de 3% qui fait des heureux propriétaires!

En achetant une maison par l'entremise d'un agent du Montréal Trust, vous pouvez obtenir une réduction de 3 % du taux hypothécaire annuel pendant les 6 premiers mois. Sur un prêt de 100 000 \$, cette réduction représente une économie de presque 1 500 \$. Un avantage bien réel... unique au Montréal Trust. Voici quelques heureux qui ont bénéficié du prêt hypothécaire Bienvenue chez nous.



« Ces 1 500 \$, pour nous, c'est une prime, un cadeau qui nous permet de compléter les aménagements qui étaient prévus. »
Anne Tremblay,
acheteuse à St-Hilaire



« Avec le 3 %, ça nous a permis de dégager des montants pour faire des rénovations qui étaient intéressantes pour la maison. »
Jacques Beauchamps,
acheteur à Montréal



« Y a personne qui a le goût de laisser cette opportunité de côté. Je dois avouer que c'a été très efficace : c'a pris moins de 6 semaines et ma maison était vendue! »
Danielle Robitaille,
vendeuse à St-Bruno



LE TAUX HYPOTHÉCAIRE
RÉDUIT DE 3%

Seul le Montréal Trust
vous ouvre autant de portes.

Si vous achetez, assurez-vous de faire affaires avec un agent du Montréal Trust, car c'est le seul qui vous fait profiter d'un plus dès le départ.

Si vous vendez, appelez vite votre agent du Montréal Trust : avec un avantage si concret, c'est le seul qui peut attirer autant d'acheteurs.

Bureaux des services immobiliers

Est de l'île
Place Versailles
353-8770
Pointe-aux-Trembles
498-2349
Centre
La Salle
366-4633

Notre-Dame-de-Grâce
483-2770
Ville Mont-Royal
735-2281
Saint-Laurent
744-4575
Westmount
934-1818

Ouest de l'île
Beaconsfield
697-3391
Dollard-des-Ormeaux
684-1141
Pointe-Claire
697-8522
Kirkland
694-4880

Laval & Rive-Nord
Chomedey
687-6040
Fahnestock
449-4499
Brossard
672-6450
Longueuil R. Thérien
651-1000

Rive-Sud
Beauriville
467-1120
Boucherville
449-4499
Brossard
672-6450
Saint-Lambert
466-3920

Succursales des services financiers

Place Montréal Trust
Succursale principale*
Niveau du métro*
843-8100
Place Ville-Marie*
393-3117
Rue Saint-Jacques O.
392-1880
Outremont*
273-7666
Queen Mary*
488-7000

Ville Mont-Royal
735-1314
Westmount*
932-6000
Fairview Pointe-Claire*
695-5230
Carrefour Laval*
973-2040
Promenades Saint-Bruno*
441-9030
Saint-Lambert
465-3265

*Emplacement des guichets automatiques MATHÉRIEUX

101
Propriétés à vendre

AHUNTSIC: Split level, 10 390 Papeau. Valeur marchande 199, 189 000\$. Offert à 179 000\$, sans agent. 3 c.c., cuisine, s-manger, s/bains, salon, s-sol fini avec toilette, magnifique terrain arrière arbré, garage chauffé. 381-7532

AHUNTSIC O. Grand cottage dét., bien éclairé, 3 c.c., 2 s/bains, solarium, garage chauffé, basses, foyer. Vente privée. 265 000 \$ 333-4101

AHUNTSIC Grande Allée. Merveilleux duplex jumelé, s/sol fini, terrain 5000 pi.ca. Impeccable. 325 000\$. Réduit à 299 000\$.

JACQUELINE IMBROSCIANO
596-1957. Immo-Centre Ctr.

AU BORD DU FLEUVE, navigable, Confortable, 30 min. de Mt, bungalow, solarium, vue panoramique, magnifique terrain 20 500 pi.ca., piscine, garage, foyer, s/sol fini avec 3 c.c., s/bain. Très beau secteur. Cause décès. 197 000\$. 1-748-2637

AUBAINE À VENDRE OU À LOUER (piscine, luxueux cottage 87, tout beau, Croissant, quartier prestigieux, occupé imm. 229 000\$. 621-9354

BOUCHERVILLE, secteur prestigieux, 3 chambres, 3 s/bains, thermopompe, spa, s/sol fini, garage, piscine creusée chauffée. Prix réduit. Vente rapide! 641-3920

101
Propriétés à vendre

BELLEVEILLE: coté 45 x 40 pi., brève, ruisseau, terrain 35 000 pi.ca., 2 foyers, 2 s/bains, piscines arbrées 3 1/2 pi.ca., bouch. L. Québécois. 437-7904. F1, cfr.

BUNGALOW, beau grand 5 1/2, rénové, très services et Claude-Robillard, tranquille, belle cour avec stationnement, 110 000\$ ferme, agent s'abstenir. 383-0277

CHOMEDÉY, centre cottage, 5 c.c., 4 s/bains, facilité pour chambre, personnes autonomes. 658-1472

ESPLANADE: Van Horne/Bernard. Cottage semi-dét. rénov. 1 800 p.c. habitable + part. Vente prop. 193 000\$. 275-4273, voir

IL-DES-SOEURS
Bord de l'eau. Cottage 3 chambres, éclairé, 4 chambres, 2 1/2 s/bains, escalier à spirale en bois de chêne, s/familiale avec marbre/bois, foyer, système d'alarme, aspirateur central, piscine creusée, impeccable, près écoles, bus, immédiat. 279 000\$. 695-9129

L'AVENIR, superbe résidence 8 pces, 3 chambres, 1 s/bain, marche au train. Vue libre et coucher de soleil extraordinaire. 99 500\$. 1-226-2112

BOUL GOUIN E., projet de prestige, 3 1/2 ét., 7e, gar., concierge, extras. 334-2837

101
Propriétés à vendre

LAC SIMON
Côté est, 6 km de Chénerville, domaine 183 x 160 bordant le lac, paysager, belle québécoise 4 saisons, meubles, construction récente, technique scandinave, bois rond, pin rouge 12 p., 3 chambres, grande famille, foyer de pierre, chauffage élect., puits artésien, fosse septique avec champ d'épuration, vendu avec bateau Outter 16 pi. - 65 hp et véhicule tout terrain. 169 000\$ ferme. 819-428-7638

LE GARDEUR, luxueux cottage 86, 6 c.c., 2 s/bains, s/sol fini, therm., app. encastrés, foyer, piscine, garage, 184 900\$. 974-9318

LONGUEUIL, dom. Bellevue, grand solit, rénové, 5 chambres, s/sol, foyer, piscine creusée, plusieurs extras. 175 000\$. 442-2038, 442-4299

LONGUEUIL, Collectivité Nouvelle, cottage, 275 000\$. 256-9049

MONT ST-HILAIRE, jol. cottage de brève blanche, const. 91, secteur paisible et très recherché, près école La Pommerai, tout voir. 682-5540

MTL MERCIER, bungalow s/dét., 83, 3 c.c., s/sol fini, face parc, près métro, services, tranquille, 138 400\$ nég. 353-3122 (après 19h)

NOUVEAU-BORDEAUX, triplex, fenêtres aluminium, portes acier, pas agent. 331-2790

101
Propriétés à vendre

NOUVEAU ROSEMONT, triplex détaché, piscine creusée, grand box 5 chambres. Possibilité bureau/banquet au sous-sol. Idéal pour 2 familles, près écoles et autobus. 399 000\$. Pas d'agent. Laisser l'avis. 253-9521

ST-BASILE, tout vendre, split 58 x 30, pierres et briques, garage, piscine creusée, arros. matras, Jenn-Air, four encastré, planches bois franc, 2 s/bains, s/familiale, s/bux. Taxes basses. Agents s'abstenir. 461-0401

ST-FÉLIX DE VALOIS, 2 c.c., const. récente, terrain 10 000 pi.ca. (100 x 100), ent. asph., près services. 79 000\$. A VOIR! 514-885-2248

ST-JOSEPH-DU-LAC, prop. de prestige, 3 c.c., s/diner, 3 s/bains, foyer, gar. double, const. 92, 34 000 pi.ca., 219 000\$. 945-3984

ST-MATHIEU DE BELOEIL, bungalow 1990, avec garage, aire ouverte, 3 chambres, s/bains et 4e chambre, avec bachelier de 3 1/2 pi.ca. au s/sol, planches latte chêne, fenêtre serre, patio. 138 000\$. 446-3571

TERREBONNE, Cottage 81, détaché, paysager 3 grandes c.c., cuis. moderne, four encastré digital, Jenn-Air, amboles blanches stratifiées, planches blanches, paysager, piscine hors-tens, cabanon, près écoles, piste cyclable, parc, secteur tranquille. 165 000\$. 471-8055

101
Propriétés à vendre

ST-LAMBERT Cottage brique, 4 c.c., garage, nombreux extras. 190 000 \$ 465-2043

VILLERAY, Driest, triplex 2 étages, rénové, 1-de-ch, proprio, salon-diner, aire ouverte, vaisselier encastré, basses, vitraux, bois franc, cuisine moderne avec cachet, s/familiale au s/sol, aspirateur central, Jenn-Air, four encastré, garage, 185 000\$ ferme. Bureau 985-2408

**103
Condominiums Co-propriétés**

SANCTUAIRE
Particulier 2 chambres, PHASE IV, 335 000 \$ sacrifierait 285 000 \$

286-9393
SOIR: 932-8893

19-10-92

103
Condominiums Co-propriétés

L'HÉRITAGE ROBIN
1250 ROBIN (angle Beaudry) Pourquoi payer un loyer ? À PARTIR DE 435\$ c/i 54 900\$ avec 5% comptant. — Devenez propriétaire. Nous assumons votre bail. 5000\$ 5 ans crédit proprio. 3 1/2 — 4 1/2 luxueux 629-5847 • 523-7125

**103
Condominiums Co-propriétés**

CENTRE-VILLE, condo 6 pièces, près métro, jol. jardin. M. Lachet 737-5552. M.P. Lachapelle 279-8151. Royal Le Page Courtier

CENTRE-VILLE "Les Dépendances" du Monastère du Bon Pasteur. Maison de ville condo, foyer, garage, 2 terrasses privées, site historique, construction 87, prix d'excellence! 223 000\$. Michelle Richer, 849-8130

LA MAISON DE COURTOISE VILLE-MARIE
747-7747

CONDO À ST-JEAN SUR RICHELIEU, 4 1/2, air climatisé, foyer, garage, piscine et salle de réception. 348-5739

103
Condominiums Co-propriétés

PIERREFONDS
Condo, vente sans intermédiaire, 81 500\$, unité de coin, 2 chambres à coucher, 2 balcons, laveuse, sècheuse, poêle, frigo et plusieurs extras. Bon investissement et abri fiscal, lucratif dès les premiers mois. 684-1993

PLATEAU 3 1/2, ensellée, 435 pi.ca., vue, cachet, complètement rénové. 55 000 \$ 465-4 de Lanaudière, près Gifford. 278-2387

PLATEAU 5 1/2, 2 c.c., 920 pi.ca., cachet, complètement rénové. R.d.ch. 92 000 \$, 2ème: 87 000 \$ 465-8 de Lanaudière, près Gifford. 278-2387

PRÉS ROSEMONT
Maison neuve de prestige, tout du béton, 6ème étage, vue dégagée et superbe sur ville et bois protégé, lumière. Intérieur 1 500 pi.ca. plus terrasse près de 400 pi.ca., 2 s/bains, 2 garages intérieurs. Tous services incluant sauna, piscines intérieure et extérieure, bain tourbillon, salle d'exercices. Construction de qualité, conciergerie résident, copropriétaires responsables, sécurité, confort, proximité de toutes artères. Libre immédiatement. Prix: 210 000 \$ sur rendez-vous. Jour: 987-3838, soir: 388-2704

ST-LAURENT, 750 Montpeller, 2 chambres, 1 s/bain, marche au train. Vue libre et coucher de soleil extraordinaire. 99 500\$. 1-226-2112

19-10-92

103
Condominiums Co-propriétés

PIERREFONDS
Condo, vente sans intermédiaire, 81 500\$, unité de coin, 2 chambres à coucher, 2 balcons, laveuse, sècheuse, poêle, frigo et plusieurs extras. Bon investissement et abri fiscal, lucratif dès les premiers mois. 684-1993

PLATEAU 3 1/2, ensellée, 435 pi.ca., vue, cachet, complètement rénové. 55 000 \$ 465-4 de Lanaudière, près Gifford. 278-2387

PLATEAU 5 1/2, 2 c.c., 920 pi.ca., cachet, complètement rénové. R.d.ch. 92 000 \$, 2ème: 87 000 \$ 465-8 de Lanaudière, près Gifford. 278-2387

PRÉS ROSEMONT
Maison neuve de prestige, tout du béton, 6ème étage, vue dégagée et superbe sur ville et bois protégé, lumière. Intérieur 1 500 pi.ca. plus terrasse près de 400 pi.ca., 2 s/bains, 2 garages intérieurs. Tous services incluant sauna, piscines intérieure et extérieure, bain tourbillon, salle d'exercices. Construction de qualité, conciergerie résident, copropriétaires responsables, sécurité, confort, proximité de toutes artères. Libre immédiatement. Prix: 210 000 \$ sur rendez-vous. Jour: 987-3838, soir: 388-2704

ST-LAURENT, 750 Montpeller, 2 chambres, 1 s/bain, marche au train. Vue libre et coucher de soleil extraordinaire. 99 500\$. 1-226-2112

19-10-92

103
Condominiums Co-propriétés

DUNHAM: Loyaliste pierre circa 1840. Très belles vues. Garage. Sur plus de 2 acres. \$229 000.

BROMONT: Vue incomparable! Site privé sur terrain de 33 500 pi. ca. avec accès direct aux pentes. Résidence de qualité supérieure et de style unique. Le 2e étage occupe la suite des maîtres.

DENISE DUPRAT, FRI.
1-534-3635
Royal LePage courtier

19-10-92

**101
Cantons de l'Est**

A COMPTON, 35 acres zonés blanc, avec 2 étangs ensemencés. Vue panoramique. 95 000\$ nég. 819-838-5050

A ST-ADRIEN-DE-HAM, ferme, très belle vue, 5 arpents de large par 1 mille de long, maison toit cathédrale, garage neuve 1990, grand hangar, car officiel, cause décès. 1-819-828-3289

BORD DU LAC NICOLET, à louer, au mois/saison, foyer, chaudière à gaz, proximité pour chasse, endroit discret et facile d'accès. 1-819-344-2664

CONGO À SHERBROOKE
VENTE OU ÉCHANGE (OUTREMONT)
10 min. CÉGEP et Univ., 5 1/2, 2 c.c., fenêtres sur 4 côtés, secteur tranquille, qualité vie, vue rivière. Taxes 1200\$. Prix 66 000\$. Sans intermédiaire. Transfert d'emploi. 270-3738

FRELIGHBURG, investisseurs, propriété privée champêtre, 26 17 acres, basses, rivière, maison à 2 étages avec caveau à température contrôlée, 40 x 60, près du Mont-Picnic. 672-6800 ou 283-0367

ROCK FOREST, 2 étages, 85, piano, et am. chène, foyer, 4 c.c., p.c. h.t., terr. pays 66 x 100 pi., beau secteur, boisé à l'arrière. 819-564-6675 ou 1-514-375-0361

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

Index des principales rubriques

100-199 IMMOBILIER RESIDENTIEL	MARCHANDISES (suite)
100 Achats-ventes-échanges	318 Mobilier de bureau et acc.
101 Propriétés à vendre	320 Ameublement
102 Condominiums et co-propriétés	335 Bais de foyer
103 Propriétés à louer	350 Animaux
104 Propriétés à louer	
105 Propriétés à louer	
106 Propriétés à louer	
107 Propriétés à louer	
108 Propriétés à louer	
109 Propriétés à louer	
110 Propriétés à louer	
111 Propriétés à louer	
112 Propriétés à louer	
113 Propriétés à louer	
114 Propriétés à louer	
115 Propriétés à louer	
116 Propriétés à louer	
117 Propriétés à louer	
118 Propriétés à louer	
119 Propriétés à louer	
120 Propriétés à louer	
121 Propriétés à louer	
122 Propriétés à louer	
123 Propriétés à louer	
124 Propriétés à louer	
125 Propriétés à louer	
126 Propriétés à louer	
127 Propriétés à louer	
128 Propriétés à louer	
129 Propriétés à louer	
130 Propriétés à louer	
131 Propriétés à louer	
132 Propriétés à louer	
133 Propriétés à louer	
134 Propriétés à louer	
135 Propriétés à louer	
136 Propriétés à louer	
137 Propriétés à louer	
138 Propriétés à louer	
139 Propriétés à louer	
140 Propriétés à louer	
141 Propriétés à louer	
142 Propriétés à louer	
143 Propriétés à louer	
144 Propriétés à louer	
145 Propriétés à louer	
146 Propriétés à louer	
147 Propriétés à louer	
148 Propriétés à louer	
149 Propriétés à louer	
150 Propriétés à louer	
151 Propriétés à louer	
152 Propriétés à louer	
153 Propriétés à louer	
154 Propriétés à louer	
155 Propriétés à louer	
156 Propriétés à louer	
157 Propriétés à louer	
158 Propriétés à louer	
159 Propriétés à louer	
160 Propriétés à louer	
161 Propriétés à louer	
162 Propriétés à louer	
163 Propriétés à louer	
164 Propriétés à louer	
165 Propriétés à louer	
166 Propriétés à louer	
167 Propriétés à louer	
168 Propriétés à louer	
169 Propriétés à louer	
170 Propriétés à louer	
171 Propriétés à louer	
172 Propriétés à louer	
173 Propriétés à louer	
174 Propriétés à louer	
175 Propriétés à louer	
176 Propriétés à louer	
177 Propriétés à louer	
178 Propriétés à louer	
179 Propriétés à louer	
180 Propriétés à louer	
181 Propriétés à louer	
182 Propriétés à louer	
183 Propriétés à louer	
184 Propriétés à louer	
185 Propriétés à louer	
186 Propriétés à louer	
187 Propriétés à louer	
188 Propriétés à louer	
189 Propriétés à louer	
190 Propriétés à louer	
191 Propriétés à louer	
192 Propriétés à louer	
193 Propriétés à louer	
194 Propriétés à louer	
195 Propriétés à louer	
196 Propriétés à louer	
197 Propriétés à louer	
198 Propriétés à louer	
199 Propriétés à louer	

121 Cantons de l'Est

OUVERT AUX VISITEURS
Achats-ventes-échanges
3000 p.c.a., 39-5005
Dim. 18 octobre, 14h à 16h
6 D'ESPAGNE, BRUMONT
NICOLE GAUTHIER ENR. courtier
676-9647 ou 1-819-826-2862

RUE UN SITE enchanteur et paisible, près de la mer, 200 p.c.a., 39-5005
Dim. 18 octobre, 14h à 16h
6 D'ESPAGNE, BRUMONT
NICOLE GAUTHIER ENR. courtier
676-9647 ou 1-819-826-2862

ACHAT-VENTE-ÉCHANGES
3000 p.c.a., 39-5005
Dim. 18 octobre, 14h à 16h
6 D'ESPAGNE, BRUMONT
NICOLE GAUTHIER ENR. courtier
676-9647 ou 1-819-826-2862

ACHAT-VENTE-ÉCHANGES
3000 p.c.a., 39-5005
Dim. 18 octobre, 14h à 16h
6 D'ESPAGNE, BRUMONT
NICOLE GAUTHIER ENR. courtier
676-9647 ou 1-819-826-2862

ACHAT-VENTE-ÉCHANGES
3000 p.c.a., 39-5005
Dim. 18 octobre, 14h à 16h
6 D'ESPAGNE, BRUMONT
NICOLE GAUTHIER ENR. courtier
676-9647 ou 1-819-826-2862

ACHAT-VENTE-ÉCHANGES
3000 p.c.a., 39-5005
Dim. 18 octobre, 14h à 16h
6 D'ESPAGNE, BRUMONT
NICOLE GAUTHIER ENR. courtier
676-9647 ou 1-819-826-2862

ACHAT-VENTE-ÉCHANGES
3000 p.c.a., 39-5005
Dim. 18 octobre, 14h à 16h
6 D'ESPAGNE, BRUMONT
NICOLE GAUTHIER ENR. courtier
676-9647 ou 1-819-826-2862

ACHAT-VENTE-ÉCHANGES
3000 p.c.a., 39-5005
Dim. 18 octobre, 14h à 16h
6 D'ESPAGNE, BRUMONT
NICOLE GAUTHIER ENR. courtier
676-9647 ou 1-819-826-2862

ACHAT-VENTE-ÉCHANGES
3000 p.c.a., 39-5005
Dim. 18 octobre, 14h à 16h
6 D'ESPAGNE, BRUMONT
NICOLE GAUTHIER ENR. courtier
676-9647 ou 1-819-826-2862

ACHAT-VENTE-ÉCHANGES
3000 p.c.a., 39-5005
Dim. 18 octobre, 14h à 16h
6 D'ESPAGNE, BRUMONT
NICOLE GAUTHIER ENR. courtier
676-9647 ou 1-819-826-2862

ACHAT-VENTE-ÉCHANGES
3000 p.c.a., 39-5005
Dim. 18 octobre, 14h à 16h
6 D'ESPAGNE, BRUMONT
NICOLE GAUTHIER ENR. courtier
676-9647 ou 1-819-826-2862

ACHAT-VENTE-ÉCHANGES
3000 p.c.a., 39-5005
Dim. 18 octobre, 14h à 16h
6 D'ESPAGNE, BRUMONT
NICOLE GAUTHIER ENR. courtier
676-9647 ou 1-819-826-2862

ACHAT-VENTE-ÉCHANGES
3000 p.c.a., 39-5005
Dim. 18 octobre, 14h à 16h
6 D'ESPAGNE, BRUMONT
NICOLE GAUTHIER ENR. courtier
676-9647 ou 1-819-826-2862

ACHAT-VENTE-ÉCHANGES
3000 p.c.a., 39-5005
Dim. 18 octobre, 14h à 16h
6 D'ESPAGNE, BRUMONT
NICOLE GAUTHIER ENR. courtier
676-9647 ou 1-819-826-2862

ACHAT-VENTE-ÉCHANGES
3000 p.c.a., 39-5005
Dim. 18 octobre, 14h à 16h
6 D'ESPAGNE, BRUMONT
NICOLE GAUTHIER ENR. courtier
676-9647 ou 1-819-826-2862

ACHAT-VENTE-ÉCHANGES
3000 p.c.a., 39-5005
Dim. 18 octobre, 14h à 16h
6 D'ESPAGNE, BRUMONT
NICOLE GAUTHIER ENR. courtier
676-9647 ou 1-819-826-2862

ACHAT-VENTE-ÉCHANGES
3000 p.c.a., 39-5005
Dim. 18 octobre, 14h à 16h
6 D'ESPAGNE, BRUMONT
NICOLE GAUTHIER ENR. courtier
676-9647 ou 1-819-826-2862

ACHAT-VENTE-ÉCHANGES
3000 p.c.a., 39-5005
Dim. 18 octobre, 14h à 16h
6 D'ESPAGNE, BRUMONT
NICOLE GAUTHIER ENR. courtier
676-9647 ou 1-819-826-2862

ACHAT-VENTE-ÉCHANGES
3000 p.c.a., 39-5005
Dim. 18 octobre, 14h à 16h
6 D'ESPAGNE, BRUMONT
NICOLE GAUTHIER ENR. courtier
676-9647 ou 1-819-826-2862

ACHAT-VENTE-ÉCHANGES
3000 p.c.a., 39-5005
Dim. 18 octobre, 14h à 16h
6 D'ESPAGNE, BRUMONT
NICOLE GAUTHIER ENR. courtier
676-9647 ou 1-819-826-2862

ACHAT-VENTE-ÉCHANGES
3000 p.c.a., 39-5005
Dim. 18 octobre, 14h à 16h
6 D'ESPAGNE, BRUMONT
NICOLE GAUTHIER ENR. courtier
676-9647 ou 1-819-826-2862

ACHAT-VENTE-ÉCHANGES
3000 p.c.a., 39-5005
Dim. 18 octobre, 14h à 16h
6 D'ESPAGNE, BRUMONT
NICOLE GAUTHIER ENR. courtier
676-9647 ou 1-819-826-2862

ACHAT-VENTE-ÉCHANGES
3000 p.c.a., 39-5005
Dim. 18 octobre, 14h à 16h
6 D'ESPAGNE, BRUMONT
NICOLE GAUTHIER ENR. courtier
676-9647 ou 1-819-826-2862

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H30 À 16H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce,
téléphonez avant 14h30
pour l'édition du lendemain.

Téléphone: **286-1200**
Télécopieur: **286-8198**

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

175 Maisons de campagne à louer

LAC BROME, bord du lac, 3 chambres, 2 s/bains, près pentes de ski, saison ou année. 658-1884.

ORFÈVRE-SUR-LE-LAC, luxueuse maison de campagne, vue magnifique, 3 c.c., 2 s/bains, saison hiver, 5500\$ + chauffage. Hélène Dano. Jour: 847-1250, soir: 523-4046, fax: 529-4644.

STONHAM, lac Delage, pour saison de ski, résidence chalet, 2 étages, 3 chambres, 1200\$/mois tout compris. 418-848-5052.

176 Chalets à louer

A ST-COME, beau chalet, bord de l'eau, tout équipé, prêt à l'usage, 2 s/bains, 3 chambres, 1200\$/mois tout compris. Val St-Côme. Saison: 3200\$, 667-4808, 1-883-6144.

LAC ARCHAMBAULT St-Denis. Tout confort 3 ch., 19 déc. - 10 janv. 86\$. 2286. (819) 424-7311.

ST-DONAT - Lac Archambault. Superbe condo 4 c.c., foyer, tout équipé. Saison 521-5227.

ST-JOVITE
Cottage de prestige, 15 novembre au 15 oct. Nouvellement repeint, 6 chambres à coucher, 3 salles de bain, 2 foyers, tout équipé, système d'alarme. Emplacement idéal pour "week-end". 1803\$/mois tout compris. 514-435-4923, 514-583-5418.

ST-AGATHE NORD, sur presqu'île privée, chalet hivernal, toutes commodités, 4 c.c., foyer, idéal pour ski et de fond, nov. à juin. 382-2503, 819-326-3326.

VAL DAVID: maison rustique, 5 chambres, foyer, 200\$/jour, minimum 2 jours. Aussi chalets 2 chambres, foyer, week-end/semaine/mois/saison. 819-322-6379.

180 A partager

DORVAL
Grand 6 1/2 moderne, tous les équipements, cour. 633-0802.

185 Chambres et pensions

BOUL ST-JOSEPH, 3 c.c., meublées, salon, salle à manger, cuisine, 1200\$/mois. 514-435-4923.

CHAMBRES WESTMOUNT SQUARE
Dames non-fumeuses. Avec références. ALIVE 334-3775, 989-7979.

186 Maisons de repos, retraite

A MTL, pour personnes âgées autonomes, médication, résidence neuve, frais petit, bonne nourriture, les neufs. 644-9194.

AU PLATEAU MONT-ROYAL. Retraité-e, vous méritez du confort moral et physique, activités, bonne nourriture. Nouvelle administration. 1 mois gratuit. 527-0122.

FOYER pour personne autonome, semi-autonome, chambre privée ou pour couple, surveillance 24h, L.D.R. 681-3354.

187 GROUPE NOUVELLE TENDRESSE
Offre aux personnes âgées autonomes ou semi-autonomes: luxe et tendresse, logement spacieux, s. de bain individuelle, repas gastronomiques, contrôle médical, nombreux services, tout compris: promotion 189\$/mois durant 4 mois. Ensuite 750\$. Aucune augmentation annuelle de loyer. Pour voir: Résidents actuels notre meilleure référence. Place Priméville, 50 minutes Montréal, 84 unités.

188 MAISON PRIVÉE, chambre et pension pour personnes âgées, soins 24h. Repas, transport local. Locales. 555-9025.

MANOIR OUTREMONT. Superbe 2 1/2, sous-lac, 579\$/mois. 443-4157.

190 Garages à louer

ESPACE DE GARAGE À LOUER: Cours le Royer, Veau-Mit. 288-6660.

201 Propriétés commerciales

PLATEAU MONT-ROYAL BUREAU-CONDO
4307 St-Hubert, 2335 p.c.a. au r.d.c. + s/sol + stat. + piscine, dans quartier victorien. RENOVATION DE QUALITÉ. 285 000\$. Hypothèque 196 000\$. 615-8755, 278-2287.

REPRISE DE FINANCE
Bâtisse située en Estrie à St-Hubert, ancienne confection, 11 000 p.c.a., 2 étages, évaluation 278 000\$. 1-819-652-2122, fax: 1-819-652-2523.

RUE BERNARD, Cote St-Bernard, bureaux prestigieux, ascenseur privé, 5800 p.c.a., aménagement locative extérieurement, pour la vente hypothécaire, aucun comptant, les loyers couvrent les dépenses, 1er nov. 948-0339. M. Elmer.

205 Esp. commerciaux, industriels

LOCAL INDUSTRIEL à louer, prêt futur site. Hôp. Hôtel-Dieu, à R.D.P. 648-1595.

210 Commerces à vendre

A VENDRE Commerce en pleine expansion. Service de traiteur, plats de qualité prêts à servir. Clientèle établie, bon chiffre d'affaires. 1-248-3952.

CLUB VIDEO, rue sud, 2800 films, bonne clientèle. 354-0147.

FRANCHISE Mr Donuts, bien situé, bon potentiel. 669-7447.

IMPRIMERIE, près de Trois-Rivières, ventes 1992, environ 900 000\$, bâtisse et équipement bonne condition, après 18h. 1-514-835-5526.

LAC BASKATONG, domaine des Deux Ours, polyvalente, personne sérieuse, 21 chalets, lodge, grande maison 42 x 24, 2 étages, 1800 p.c.a., 15 moteurs, 85 acres, lac privé. Contactez Dore ou Raymond: 1-819-438-5226.

RESTAURANT bar, centre-ville Joliette, 55 places, prêt à ouvrir, 6 ans de bail, prêt à discuter. 1-755-1116, 1-883-1480.

RESTAURANT-BAR à vendre, 110 places, prêt à ouvrir, 5 1/2 jours offerts, 400 000\$, demande 150 000\$ ou associé. 453-3874.

RESTAURANT 52 places assises, + terrasses, entièrement équipé. Adjoint OUTREMONT, emplacement de choix. A VOIR: 982-0607.

STE-ANNE DE BEAUPRÉ, près basilique. Restaurant 135 places, entièrement équipé avec propriété. Logement de 6 p.c.a. pour propriétaire. Offres d'affaires plus de 1/2 million. Possibilité d'échange, créance hypothécaire ou autre. Immeubles Canadien GT Inc. 418-529-6178.

STE-ANNE DE BEAUPRÉ, près basilique. Restaurant 1

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

500 ans après,
l'Amérique
latine
paye encore

Paul Ohl

Écrivain

LE GRAND MOMENT est arrivé. La première du film-événement : 1492 — *La Conquête du Paradis* a eu lieu devant les têtes couronnées à Londres (la princesse Diana y était). « Pour le 500^e anniversaire, cela s'imposait de porter Christophe Colomb à l'écran », a déclaré dans une interview celui qui incarne le navigateur italo-espagnol, l'acteur français Gérard Depardieu. Et il a ajouté : « Christophe Colomb a été un aussi grand homme que Jésus-Christ parce qu'il a permis aux hommes de changer leurs idées, du fait que la Terre était dans l'espace (...) ». Colomb a effectivement ouvert la porte au conquistador qu'était Cortès, mais lui-même était venu pour chercher de l'or et non pas pour conquérir. »

Reselyne Bosch, journaliste française à l'hebdomadaire *Le Point* et scénariste du film, rejette catégoriquement les accusations de génocide contre Christophe Colomb, portées

espagnols ont-ils doré les palais, les cathédrales, les armures, les tabatières, les têtes de lits; les livres religieux ?

Pour le touriste, le trésor de la cathédrale de Tolède, haut lieu du circuit touristique, demeure l'empreinte d'un royaume dont la renommée s'était étendue aux confins de la terre. Mais pour l'observateur le moins attentif, ce trésor qui témoigne du siècle de l'or, et qui recouvre les murs des chapelles, des reliquaires, des chœurs, des tombeaux, des coupes, des chaires et des sacristies, suffirait, à lui seul, à payer une grande partie de la dette tiers-mondiste de la Bolivie et du Pérou d'aujourd'hui.

C'est comme une éponge, que l'Espagne des rois a littéralement aspiré, pendant près de quatre siècles, tout l'or et l'argent des nations asservies. Mais pour réussir ce gigantesque rapt, elle a également violé l'âme de ces peuples.

Cortès avait déjà fait son massacre au Mexique. Dix ans plus tard, en 1532, Francisco Pizarro débarque au Pérou. En mai 1533, la première rançon contre la remise en liberté de l'Inca Atahualpa arrive entre les mains des Espagnols : 5900 kilos d'or. Le 29 août 1533, ils exécutent l'Inca.

Un document rendant compte de la visite officielle du curateur royal Garcilaso de la Vega à Lima au Pérou, et daté de 1567, précise qu'il comptait de 1553, les Indiens devaient au roi d'Espagne, chaque année, 2000 pesos, pour lesquels l'auditeur du roi envoyait des Indiens travailler dans les mines de Potosi en Bolivie, mille vêtements de laine, mille fanèques de pommes de terre, 90 muletiers pour le transport des denrées à Potosi (1).

En 1559, le vice-roi Mendoza élève la redevance à 18 000 pesos. Le nombre d'Indiens envoyés dans les mines boliviennes avait augmenté en conséquence.

Parlons-en, de Potosi ! Fondée en 1545, la ville minière avait, en 1578, une population égale à celle de Londres et supérieure à celle de Paris, Séville et Rome.

Entre 1576 et le 20 septembre 1825, jour où Simon Bolívar planta le drapeau de l'indépendance au sommet du Cerro Rico (la montagne d'argent), on transporta au port de Séville 16 millions de kilos d'argent, de quoi bâtir un pont d'argent massif de Potosi à la capitale d'Andalousie.

Tout peso frappé à Potosi a coûté la vie à au moins deux Indiens et à deux esclaves noirs. On estime que plus de trois millions d'Indiens ont ainsi péri dans les mines de Potosi et



Les Tupinambas du Brésil, selon une gravure publiée à Francfort en 1557.

ARCHIVES PUBLIQUES DU CANADA

autant d'esclaves en provenance d'Afrique.

Le génocide de l'Amérique indienne est un fait historique. Pendant quatre siècles, les hommes blancs venus d'Europe ont soumis près du cinquième de l'humanité de l'époque. Par le meurtre, le viol, l'inquisition, l'esclavage, les sévices corporels, les abus des travaux forcés, le choc microbien, la déculturation.

Des ethnies entières disparaissent. D'autres sont en voie d'extinction. 90 % de la population indienne du continent américain (les trois Amériques) sont anéantis moins d'un siècle après le débarquement de Colomb. Cela s'appelle un crime contre l'humanité. Le pire, c'est qu'aucune justice n'a été rendue.

Le prix contemporain
de la Conquista

En 1529, la Couronne espagnole donnait l'ordre de marquer au fer rouge tous les Indiens dont la qualité d'esclaves apparaissait juridiquement hors de doute. Quatre siècles plus tard, en 1924, les articles 44 et 45 du Code pénal péruvien faisaient encore une nette distinction entre le « civilisé », l'indigène semi-civilisé (lire : le métis) et le sauvage (lire l'Indien pure race).

Conclusion : dans le Nouveau Monde, l'Indien était inférieur et corvéable à merci. De fait, en 1992, les Indiens sont des étrangers dans leur propre pays. Ils sont pourtant 12 % au Mexique, 40 % au Pérou, 60 % au Guatemala, 60 % en Bolivie, 40 % en Équateur. Pratiquement sans voix, sans institutions, sans ressources. Économiquement exploités, culturellement et politiquement opprimés.

Dans l'ensemble des pays d'Amérique du Sud à forte population indienne, 3 % des propriétaires blancs regroupent plus de 60 % des terres cultivables. En 1957, 9,5 % des habitants de Lima au Pérou vivaient dans les bidonvilles; ils étaient 21 % en 1961, 35 % en 1984 et plus de 40 % en 1991.

Dans ce même pays du Pérou, les bidonvilles regroupaient plus de 70 % de la population de Chimbote (lieu d'origine de l'épidémie de choléra de 1991), 40 % de celle d'Arequipa et 76 % de la capitale de l'Amazonie péruvienne, Iquitos. À Lima, il y a près de 500 000 employés de maison. Elles sont à plus de 90 % d'origine indienne. Plus de 40 % d'entre elles ne reçoivent aucun salaire.

Le vol et le viol se poursuivent jusque sur les 60 000 sites archéologiques du territoire péruvien. Corruption, pillages de tombes, trésors nationaux disparus au profit de collectionneurs d'outre-Atlantique. En une seule année, au mépris total de la loi péruvienne sur l'interdiction d'exporter des objets du patrimoine national, plus de 2000 objets d'art ancien du Pérou ont transité par l'Allemagne, l'Angleterre et la Canada.

Entre 1982 et 1991, l'Amnistie internationale a recensé plus de cas de 5000 disparitions et au moins autant de meurtres attribuables aux forces gouvernementales péruviennes. Alors qu'en 1982, neuf provinces étaient placées en état d'urgence, ces mesures étaient en vigueur dans 58 des 181 provinces du Pérou, en 1986. En dix ans, la répression militaire et le terrorisme du Sentier lumineux et du mouvement révolutionnaire Tupac Amaru ont fait plus de 55 000 morts au Pérou.

Les notes de l'opéra de terreur amorcé en 1492 se font entendre en crescendo aujourd'hui. Cela, parce que le prix contemporain de la Conquista est inhumain. 10 % de la population péruvienne, essentiellement blanche, disposent de près de 60 % de la richesse nationale. Plus de 70 % des foyers ne peuvent satisfaire leurs nécessités alimentaires minimales. 66 % de la population sont touchés par le chômage et le sous-emploi. 28 % seulement des habitations des villes péruviennes disposent d'eau courante. 48 % des décès enregistrés (insistons sur le mot) concernent des enfants de moins de cinq ans. L'analphabétisme est une triste réalité pour plus de 80 % des paysans (2).

Le bilan est irréfutable. Il démontre en propre que la Découverte de 1492, devenue la Conquista des siècles suivants, et jusqu'à nos jours, a été une rencontre manquée. Il reste un geste à poser. Il appartient au premier chef au roi d'Espagne et au gouvernement espagnol : des excuses officielles à la face du monde entier et une compensation digne de l'infamie.

Pour les autres, membres émérites d'une société blanche qui domine le monde, il convient, en toute décence, de contribuer par le discours et le geste au redressement de l'Amérique indienne. C'est une affaire d'honneur et de dignité. Sinon, il faudra admettre que le prix déjà payé suffit à faire de tout être normal un révolutionnaire.

(1) Archives de la Real Academia de la Historia de Madrid.
(2) Rouquié, Jean, *Amérique latine : introduction à l'extrême-Occident*.

La grande
génuflexion

Pierre Vadeboncoeur

LE PARTI LIBÉRAL du Québec a allègrement cessé de chercher un véritable compromis historique de type fédéraliste entre le Québec et le Canada. Telle est la curieuse conséquence de la politique du gouvernement québécois.

Le but de la machination de Charlotetown semble avoir été double.

Bien sûr, il s'agissait de gagner de vitesse le souverainisme par un accord. Il fallait conclure. Conclure pour conclure. Conclure pour fermer. Que voulait-on ? La situation d'une partie terminée. À n'importe quel prix. Intrusion légitime du fédéral dans les compétences provinciales, légalisation explicite du pouvoir fédéral de dépenser, nul pouvoir québécois additionnel, mise en péril de la loi 101, abandon des revendications traditionnelles du Québec, etc. Mais le veto ? Contrairement à ce que d'aucuns pensent, ce veto, ce n'est pas un gain mais une concession. Puisqu'il appartiendra à chacune des provinces, même à Terre-Neuve, même à l'Île-du-Prince-Édouard, c'est la constitution coulée dans le béton armé. Onze et peut-être dix-sept garanties pour l'empêcher de bouger. C'est la formule algébrique de la mort.

Le veto, la grande victoire de M. Bourassa, est la pire disposition anti-québécoise de l'entente, et d'ailleurs, c'est une horreur juridique en soi. Situation en tout terminée, donc. Le but ? Placer le souverainisme après un point final, au prix d'un Québec ravali.

La fin de l'esprit de réforme

Mais — et c'est le deuxième but — M. Bourassa visait sans doute autre chose aussi. Il avait un problème. Il lui fallait sortir le fédéralisme québécois des avenues réformatrices qu'il avait prises, éliminer le nationalisme de son propre parti, venir à bout de la vague qui s'imposait à l'été de 1990, une vague à laquelle M. Bourassa, toujours franc, fit semblant à ce moment-là de se rallier pour mieux la tourner par la suite.

Extirper donc le nationalisme libéral. Conséquence de cette opération, le Parti libéral du Québec aurait à nouveau la main haute sur ses éléments dits réformateurs, ou plutôt ceux-ci cesseraient d'agir, cesseraient d'exister. La preuve en est faite depuis le retour de Charlotetown : M. Bourassa s'étant écrasé, presque tous en ont fait autant.

Mais que signifiait donc pour le Québec l'existence de ce courant nationaliste au sein du Parti libéral ? Pourquoi les dirigeants du parti voulaient-ils tant avoir raison de lui ?

C'est qu'il avait pour effet de témoigner d'une certaine unité de sentiment au Québec, d'une certaine solidarité transcendant les frontières des partis. Cela faisait un mauvais exemple. Le Québec existait politiquement plus qu'on n'avait cru, plus qu'on ne voulait le voir exister. Le nationalisme libéral favorisait une généralisation possible de l'esprit de résistance. Il donnait à penser que le Québec, avec ses deux grands partis, pouvait présenter une sorte de front, jusqu'à un certain point. L'aile nationaliste du parti contribuait à montrer que le Québec entendait aller quelque part. Elle se trouvait à réaliser avec d'autres, extérieurs au parti, une espèce de coalition morale informelle. Le nationalisme dans ce parti donnait plus de force à tout le nationalisme. Il s'ensuivait que le climat devenait un peu partout décidément pro-québécois.

La clé de tout

La manœuvre de M. Bourassa, longue, complexe, tendit à rompre le Québec uni, si je puis dire, et d'abord à le bousiller dans son propre parti. Cette dernière opération, de même que l'entente précitée, était la clé de tout.

L'obstacle à abattre, pour les dirigeants libéraux, ce n'était pas le nationalisme du Parti québécois, car qu'y pouvaient-ils directement ? Ce qu'ils visaient, c'était le nationalisme général au Québec, qui avait gagné du terrain. C'est lui qui avait forcé M. Bourassa à contresigner le rapport Alaire. Il détesta sans doute cette expérience. Le Parti libéral n'obéissait plus autant qu'il l'aurait voulu. Le parti avait maintenant des idées, des tendances diverses, et trop de sens québécois.

Tout ce que M. Bourassa pouvait faire, c'était de briser une certaine cohésion québécoise, non pas ailleurs mais chez lui. Le mailloin faible de cette chaîne, c'était le Parti libéral. Tout libéral d'expérience sait parfaitement cela. Il fallait réduire ce parti à plus d'orthodoxie. La réduction eut lieu. Instantanément. Remarque qu'elle a eu lieu presque en même temps que l'écrasement. Une fois le parti redevenu docile, la population québécoise suivrait plus aisément, pouvait-on penser. Les tendances réformatrices du parti libéral réduites à néant, une conscience nationale commune serait terminée. Il fallait en finir avec elle, bête noire de l'establishment financier. Ne resterait idéalement que le Parti québécois, forcément partisan puisque seul, désormais, à représenter la volonté québécoise. Alors on pourrait se battre à mains nues contre lui.

Peu importe si ces perspectives furent calculées aussi minutieusement. C'est comme si elles l'avaient été. L'effet seul importe. Mais ce qui précède suggère une autre bonne raison de voter NON. C'est le Québec qui est en jeu. C'est sa conscience politique, qui est d'un prix supérieur aux partis.

Lise Payette rides again

Paul Warren

Professeur de cinéma
au département des Littératures
à l'Université Laval

LISE PAYETTE n'a pas changé depuis vingt ans. Quand elle faisait *Appellez-moi Lise*, elle déshabillait ses invités et les croquait viv. Aujourd'hui, mise en appétit par les personnages d'alcôves de ses fictions téléromanesques, elle se remet à bouffer des personnalités de notre réalité québécoise.

Elle n'a plus besoin, comme autrefois, d'un Jacques Fauteux ni d'un François Cousineau pour se faire les dents avant de mordre sur ses invités. Elle fonce sur sa proie, directement, sans intermédiaire ni artifices techniques.

Le « déshabillage »
de Céline Dion, un sommet
d'obscénité télévisuelle.

Dimanche soir dernier, elle s'est payé Céline Dion, un mets de choix qu'elle a dégusté par petits morceaux pour faire durer le plaisir. Elle était là, immense et immobile comme un boudha, le visage plissé de bonheur, les yeux ravis sur sa victime. Que pouvait faire la pauvre petite Céline face à cette énorme présence maternelle ?

Hypnotisée, elle a révélé sa naïveté, ses superstitions névrotiques, son enfance bloquée par sa célébrité prématurée. Elle a pleuré et maman Payette, qui avait préparé le mouchoir dans le hors-champ, s'est mise à gérer ces larmes qu'elles cherchaient de toute urgence à obtenir (ce sont les larmes qui l'intéressent au premier chef, et ce n'est pas par hasard qu'elle a choisi de confesser bientôt deux personnalités qui ont déjà pleuré à la télé : Michel Bergeron et Louis Laberge).

D'abord, elle a remonté la petite Céline en lui disant : « c'est pas mauvais de pleurer, ça m'arrive de temps en temps à moi aussi »;

puis, elle a contrôlé les sanglots : pas trop de larmes qui empêcheraient l'articulation du discours, juste au bord des larmes pour faire trembler la voix d'émotion tout au long de l'émission. Ainsi fragilisée, la pauvre petite n'a pas résisté à maman gourmande. Elle lui a donné toute sa famille sur un plat : sa mère, ses frères et ses sœurs, ses neveux et nièces. Insatiable, maman Payette elle a bien failli siffler la cerise sur le gâteau : l'identité de l'amoureuse.

Mais elle a rencontré un os dans tout ce mou qu'elle dévorait jusque-là à belles dents : la carrière de la belle enfant : « Vous touchez ma carrière, a dit Céline, et je n'ai que ça. » On la croit sur parole.

Certains spectateurs de *Tête à Tête* pourraient se demander si Céline Dion est tombée ainsi dans le piège, si elle s'est faite prendre à ce point dans le jeu de Lise Payette.

Il s'en trouve peut-être qui pensent que Céline était de connivence et qu'au départ, elle avait, par-devers elle-même, accepté en gros d'aller à peu près jusque-là. Quoi qu'il en soit, qu'elle ait été victime piégée (ce que je pense qu'elle a été) ou victime consentante (ce serait pire encore, car alors elle se serait faite manipuler à l'insu du téléspectateur), l'affaire est grave, d'autant plus grave qu'il semble qu'on ait aimé cela.

Que Lise Payette nous révèle les petits secrets des personnages stéréotypés et à l'eau de rose de *Marilyn*, passe encore : nous sommes dans l'imaginaire où tous les coups sont permis. Mais qu'elle s'arroge le droit de manipuler des personnes réelles, dans le but de leur faire étaler en public le secret de leur vie privée, ça ne marche plus. C'est du voyeurisme de bas étage et un manque grave à l'éthique professionnelle.

Il ne suffit plus d'écrire des livres, des numéros spéciaux de revues spécialisées et d'organiser des colloques sur la disparition de l'éthique et de la moralité dans nos sociétés. Il faut faire plus : il faut dénoncer systématiquement le journalisme véreux qui est prêt à tout pour obtenir un scoop et faire mousser sa cote d'écoute.

Voter OUI
et passer à autre chose

Jean de Brabant

IL FAUT voter OUI et passer aux choses sérieuses.

Cela fait 22 ans que ça dure, 22 années pendant lesquelles nos politiciens, au lieu de s'occuper d'économie, de création d'emplois, de formation professionnelle, s'occupent de constitution, soi-disant pour notre bien-être !

Depuis 22 ans, le Canada connaît un taux de chômage moyen supérieur à celui de la plupart des grands pays industrialisés. La dette fédérale est passée de 850 \$ par habitant en 1970 à plus de 15 000 \$ en 1992.

Comme si les constitutions rendaient les peuples heureux !

La Grande-Bretagne n'en a jamais possédée : pourtant elle a dominé le monde et offert des horizons illimités à ses citoyens pendant près d'un siècle. L'Union soviétique, arborant une constitution garantissant tous les droits civiques, n'a jamais permis à son peuple d'en jouir.

Acceptons donc rapidement la nouvelle constitution et passons à la vraie vie !

Il est d'autant plus opportun de le faire que pour la première fois de l'histoire, tous les premiers ministres et les représentants des premières nations ont signé une entente constitutionnelle. Ça n'est pas à nous de la renégocier.

Nous, Québécois, avons une raison toute particulière d'accepter l'entente, parce que nous venons de réaliser l'impossible : une protection perpétuelle, quoi qu'on en dise, de notre position minoritaire, 25 % des députés au fédéral à jamais.

Notre plus grande peur au cours des années n'a-t-elle pas été justement de nous retrouver noyés dans une mer anglo-saxonne ?

Dorénavant, même si nous n'étions que 10 millions (16,7 %), dans un pays de 60 millions,

aucun gouvernement ne pourrait agir sans tenir compte de nos besoins et de nos aspirations. Dirigeant le Canada presque sans arrêt depuis un quart de siècle, il est sûr que nous continuerons à exercer une influence disproportionnée, justifiée par le fait que nous sommes un des deux peuples fondateurs. Quelle belle perspective !

Et cela dans un système fédéral : n'oublions jamais que presque tous les pays à gouvernement unique ont sombré à un moment dans la dictature (Hitler, Mussolini, Cromwell, Bonaparte). Imaginons Duplessis dans un Québec indépendant !

Mais pas les pays à système fédéral, peut-être parce que les politiciens des niveaux concurrents sont obligés de se battre entre eux pour défendre nos droits.

Face aux États-Unis, notre grand partenaire en pleine crise sociale, un Canada renouvelé servirait de bouclier de tolérance et de culture, sans lequel nous au Québec risquons de voir notre propre culture disparaître. Combien de temps survivrait un Canada coupé en deux ? Et le Canada englouti, combien de temps pourrions-nous, Québécois, tenir le coup ?

Et puisque nous parlons tolérance, à quel titre sacrifier le million de francophones du reste du Canada ? C'est trop facile de leur dire : venez ici. (Acadiens, déportez-vous !) Quand on habite quelque part depuis plusieurs générations, n'est-il pas normal de vouloir y rester ? C'est quand même le Canada hors Québec qui a produit Jeanne Sauvé, Antoine Maillet et Paul Desmarais.

Dire NON, c'est poursuivre des discussions à n'en plus finir, avec comme résultat probable la destruction du Canada.

Disons donc OUI à un Canada renouvelé et forçons les politiciens à s'occuper de notre bien-être, pas du leur, pendant les 22 prochaines années. Vive le Québec ! Vive le Canada !

L'équipe du DEVOIR LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale et métropolitaine : Claude Beauregard, Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Pierre Cayouette, Jean Chertier, Louis-Gilles Francoeur, Jean-Denis Lamoureux, Louis-Guy L'Heureux, Caroline Montpetit, Bernard Morier, Isabelle Paré, Laurent Soumis, Guy Taillefer, Danny Year, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Yves D'Avignon, Paule Desrivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay (Le Plaisir des livres); à l'information économique : Gérard Bérubé (responsable), Robert Dutilleul, Catherine Lacroix, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jocelyne Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Sylviane Tramière, Clément Trudel; à l'information politique : Josée Boileau, Jean Dion, Pierre O'Neill, Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa); à l'information sportive : Roland-Yves Carignan, Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commis), Danielle Cantara, Thérèse Champagne, Monique Isabelle, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction). LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ Lise Millette (directrice), Jacqueline Avril, Françoise Gingras, Johanne Guibea, Lucie Lacroix, Christiane Legault, Lise Major (publicitaires); Marie-France Turgeon, Micheline

Turgeon (maquettistes); Johanne Brunet (secrétaire). L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (secrétaire à l'administration), Raymonde Guay (responsable du financement privé). LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbell (adjointe), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, ANCHON-LECLERCQ-VENNE, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur des abonnements), Louise Paquette, Nathalie Thabel, LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Manon Blanchette, Serge César, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Françoise Coulombe, Josée Lapointe, Sylvie Laporte, Jean Laurin, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland, Olivier Spéciale. LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7743 rue Bourdeau, une division de Imprimeries Québec Inc., 612 ouest rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Envoi de publication : Enregistrement no 0858, Dépot légal : Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général (514) 844-3361. Abonnements : (514) 844-5738. LE DEVOIR (USPS : 003708) is published daily by L'imprimerie Populaire, Limitée, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$439 00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.